

LOT 2 FICHE-PROJET 1

Aménagement et équipement d'une aire de transformation et de commercialisation de produits agricoles et forestiers locaux

Description du projet :

Le projet consiste à doter le territoire de la Commune d'Ohey des infrastructures adaptées qui permettent le développement de nouvelles filières de valorisation énergétique de différentes ressources naturelles locales.

Parmi ces ressources figurent, entre autres et en particulier, le chanvre, le colza et le bois issu des forêts ou des haies.

Le stockage et la transformation de ces produits nécessitent des infrastructures adaptées, compatibles avec ce que prévoit le plan de secteur et qui ne sont pas nécessairement actuellement disponibles au sein des exploitations agricoles toujours en activité.

Il s'agit d'une part d'un espace à l'air libre permettant la circulation et les manoeuvres aisées du charroi (tracteurs avec benne, véhicules avec remorques, ..) et d'autre part d'un espace couvert destiné à accueillir les machines de transformation de la matière première mais aussi au stockage des produits bruts et finis et, le cas échéant, à la vente des produits finis.

L'estimation précise de la superficie nécessaire pour chacun de ces espaces restent à faire à ce stade. Des éléments d'information figurent toutefois dans l'étude du CER de mai 2010 réalisée pour le compte de l'ASBL GAL Pays des tiges et chavées et intitulée «Potentiel de diversification agricole sur le territoire des Communes d'Assesse, Gesves et Ohey ». Par ailleurs, plusieurs acteurs du GAL ont pu se rendre compte des besoins en matière d'infrastructures de transformation du chanvre lors d'un voyage d'étude réalisé en France en 2010 et auquel ont participé deux agriculteurs d'Ohey (Ms de Querini et Hanoul). Enfin, pour la ressource bois, le GAL dispose également de premiers éléments d'estimation des infrastructures nécessaires sur base d'information reçue par Anne-Marie Reggers de la FRW.

Il convient en outre d'équiper ces espaces couverts ou non des machines nécessaires à la transformation des matières premières et au conditionnement des produits finis. Ces équipements diffèrent fortement d'un produit à l'autre.

La question de la compatibilité d'avoir sur un même lieu le stockage et la transformation de produits naturels différents doit encore être investiguée. Le cas échéant, plusieurs sites adaptés différents seront à prévoir.

Origine de la demande :

Le Collège communal et des acteurs du GAL Pays des tiges et chavées ASBL, dont au moins six agriculteurs d'Ohey identifiés dans l'étude du GAL.

Justification du projet :

Le dossier socio-économique du PCDR de 2007 identifie les éléments suivants :

- l'existence de vastes zones agricoles
- le manque de zones d'activité économiques
- l'existence d'un réseau de haies bien fourni et des bois surtout de feuillus
- une population en augmentation, ce qui accroît la demande locale en terme d'habitat adapté aux nouveaux besoins énergétiques
- Diminution du nombre d'exploitation et diversification vers l'élevage porcin et de volailles ; émergence de cultures industrielles et fourragère
- Présence importante de TPE, essentiellement dans la construction.
- L'ancienneté du parc immobilier oheytois et la nécessité de sa modernisation, notamment en terme d'isolation thermique.

Ce projet s'inscrit par ailleurs dans la prolongation de besoins identifiés au niveau du secteur agricole de la région dans le cadre de la première programmation LEADER + et qui a débouché sur la fiche projet agricole de la programmation LEADER 2007-2013 à la quelle a été associée la Commune d'Ohey (cfr. Le projet du territoire rural périurbain d'Assesse-Gesves-Ohey ; Economie résidentielle, capital social et développement territorial durable - LEADER 2007-2013 - Février 2008).

Localisation :

En fonction de ce que permet le plan de secteur d'une part et des besoins à préciser d'autre part suivant la possibilité ou non de concentrer sur un même site les activités liées à des ressources naturelles différentes, un ou des lieux différents doivent encore être identifiés.

Il convient encore de tenir compte des effets liés au développement de ces activités, en particulier en terme de charroi. Localiser ce projet à proximité de sites agricoles et/ou para-agricoles paraît a priori souhaitable.

Statut au plan de secteur :

Inconnu à ce stade (Cfr supra localisation).

Statut de propriété :

Inconnu à ce stade (Cfr supra localisation).

Tâches à réaliser :

Pour le chanvre et le colza :

- Prendre connaissance de la seconde phase de l'étude réalisée par le CER pour le GAL Pays des tiges et chavées ASBL dans le cadre de la programmation LEADER 2007-2013.
- En fonction des résultats de l'étude d'une part et de la mobilisation d'acteurs prêts à s'investir dans ces créneaux, analyser la structure juridique la plus adaptée, dont celle d'un partenariat public-privés pour définir les modalités de financement et d'utilisation des sites concernés et de leurs équipements.

Pour la ressource-bois :

- Réactiver les premières démarches d'étude de pré-faisabilité initiées au niveau de la Commune et/ou du GAL, notamment au niveau de l'identification des ressources disponibles au niveau des haies
- En fonction des résultats de l'étude d'une part et de la mobilisation d'acteurs prêts à s'investir dans ces créneaux, analyser la structure juridique la plus adaptée, dont celle d'un partenariat public-privés pour définir les modalités de financement et d'utilisation des sites concernés et de leurs équipements.

Objectifs visés

- 1) Objectif Q : Développer une économie rurale dynamique, autour d'une image de marque porteuse
- 2) Objectif T : Soutenir l'agriculture locale

Estimation globale du coût :

Néant à ce stade.

Programme de réalisation :

- Phase 1 : Clôturer les études de faisabilité. En cas de conditions favorables, passer aux autres phases.
- Phase 2 : Elaborer les conventions de partenariat nécessaires, budgétiser et trouver les sources de financement
- Phase 3 : Obtenir les diverses autorisations nécessaires (permis, ...)
- Phase 3 : Aménager et équiper le ou les sites

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

A ce stade, divers éléments doivent encore être rassemblés avant d'envisager une éventuelle concrétisation, ce qui justifie le placement de ce projet en lot 2.

Etat du dossier :

En avril 2011, la seconde phase de l'étude CER du GAL est en cours d'exécution.

Programmation dans le temps :

- Phase 1 : 2011-2012
- Phase 2 : 2012-2013
- Phase 3 : 2013-2014
- Phase 4 : 2014

Les impacts du projet :

	Positif	Négatif
Economie	Ce projet offre potentiellement de nouvelles perspectives de diversification pour le secteur agricole.	A priori non significatif
Environnement	La production de chanvre ne nécessite pas d'entrant/pesticides, ... Ce projet favorise par ailleurs la plantation de haies, ce qui a un impact positif sur la biodiversité. Enfin, les produits finis devraient avoir un impact positif en termes de niveau et de type de consommation énergétique.	L'éventuelle augmentation de la superficie de production de colza ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité. Il en va de même pour la valorisation du bois.
Social	En lien avec le développement économique, ce projet peut avoir un impact positif auprès d'exploitants agricoles ayant un	A priori non significatif

	profil fragilisé.	
Culturel	A priori non significatif	A priori non significatif

Les indicateurs qui permettent un suivi et une évaluation du projet :

	Résultat	Réalisation
1	Une nouvelle filière de production et de commercialisation opérationnelle et rentable	Une aire aménagée et équipée
2	Augmentation de 15% de la consommation locale des nouvelles productions en 5 ans	Commercialisation de X tonnes dans un rayon de X Km

Annexes :

Etude CER-GAL de mai 2010

LOT 2 FICHE-PROJET 2

Adoption de règlements d'urbanisme dédiés aux quartiers et villages

Description du projet

Ce projet consiste à définir des lignes de conduites objectives en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, et de les inscrire dans des outils qui serviront de référence pour encadrer le développement de l'habitat. Il s'agira de définir les outils réglementaires les plus adaptés à la gestion du territoire oheytois, dans le respect du paysage et du bâti condruzien, à les étudier en associant la population, et à les appliquer. Le but n'est pas de tout interdire (car un règlement excessivement contraignant devient vite ingérable, des dérogations étant sans cesse nécessaires), ni de pousser au formatage de l'habitat (les constructions contemporaines et innovantes doivent trouver leur place). Il s'agira de trouver un bon équilibre entre souplesse et contrainte.

Comme le prévoit les mesures d'aménagement du schéma de structure, il s'agit soit d'élaborer un règlement communal d'urbanisme spécifique, soit de faire appliquer le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RBSR articles 417 à 430 du C.W.A.T.U.P.E. L'article 424 précise les règles urbanistiques particulières et caractéristiques du Condroz) dans certains noyaux d'habitat qui ont encore une réelle valeur architecturale et/ou paysagère.

Il s'agit de définir des prescriptions claires en matière d'implantation (éviter l'alignement, respecter les caractéristiques du lieu, le relief naturel) et d'intégration de l'habitat (référence au tissu bâti traditionnel, continuité avec l'espace rue et les habitations existantes, adaptation des volumétries et des matériaux aux caractéristiques traditionnelles du Condroz, aménagement des abords), mais aussi en matière de promotion de la mobilité douce, de la qualité environnementale, etc.

Origine de la demande

- GT défi 1

Justification du projet

Ce projet permettra de se mettre d'accord sur des lignes de conduite cohérentes pour encadrer le développement de l'habitat, mais surtout d'avoir les outils permettant d'appliquer cette vision du développement communal, de manière équitable pour tous les candidats bâtisseurs ou transformateurs.

- La mise en œuvre d'outils réglementaires adéquats permettra de développer l'habitat de manière plus respectueuse du bâti

traditionnel condruzien, de diminuer l'impact négatif de certaines nouvelles constructions sur les paysages et l'environnement naturel, de valoriser le patrimoine bâti traditionnel, etc

- Ce projet aura un effet positif sur la préservation des biotopes, la valorisation des paysages particulièrement préservés dans cette partie du Condroz, sur la préservation et l'augmentation de la biodiversité, et sur la qualité de l'environnement et indirectement sur l'attractivité touristique
- Cette mesure aura un effet positif sur la valorisation du patrimoine bâti et sur la qualité du cadre de vie et indirectement sur l'attractivité touristique
- Les belles réalisations en amènent d'autres ; ce projet verra progressivement ses effets multiplicateurs se renforcer

Localisation

Le schéma de structure recommande d'élaborer des règlements en priorité pour les espaces suivants :

- la zone de village-rue de Jallet
- les zones d'habitat résidentiel d'intérêt patrimonial remarquable des villages de Goesnes et Libois ainsi que des hameaux de Eve, Baya et Reppe

La délimitation des périmètres peut se baser sur les éléments suivants :

- la base du périmètre repose sur les zones urbanisables au plan de secteur
- les zones de perception visuelle attenantes délimitées par des éléments naturels comme les lignes de crêtes, les talus, les lisières entrent également dans le périmètre
- les hameaux et les constructions isolées présentant un intérêt architectural dont ceux repris à l'inventaire des monuments sont inclus dans le périmètre avec leur zone de perception visuelle
- les bâtiments éloignés de noyaux villageois ne présentant pas une architecture locale n'entrent pas dans le périmètre

A l'avenir, il pourrait également être envisagé la réalisation d'un RCU partiel pour l'ensemble du territoire communal pour les projets de constructions d'ensembles résidentiels, pour l'implantation d'enseignes et de dispositifs de publicité ou pour l'implantation d'installations éoliennes.

Statut au plan de secteur :

Zones d'habitat à caractère rural

Statut de propriété :

Villages et hameaux comprenant terrains privés et voiries et espaces publics

Public plus particulièrement touché

- Tous les habitants (dès le plus jeune âge)
- Les promoteurs, architectes, candidats bâtisseurs ou transformateurs
- Les promoteurs touristiques

Porteurs (ceux qui devraient s'impliquer dans la mise en œuvre du projet)

Pour les outils normatifs

- La Commune (qui passera commande à des bureaux d'étude spécialisés, pour l'élaboration des outils normatifs)
- La CCATM, étroitement associée à l'élaboration des outils
- Les autres commissions (CLDR notamment) et Groupes de Travail, de manière à associer la population de manière plus large

Pour les outils de sensibilisation

- La Commune, pour donner une impulsion et faire la preuve par l'exemple
- CCATM, CLDR, GT

Tâches à réaliser :

- Détermination des périmètres pour lesquels un règlement serait élaboré

Objectifs visés :

Défis :

1 : Gérer le territoire oheytois, valorsier et respecter le patrimoine bâti, naturel et paysager, en lien avec le défi énergétique

2 : Adapter le bâti, la mobilité et les infrastructures à l'évolution démographique de manière durable, en lien avec le défi énergétique

5 : Implanter une politique durable au niveau local et une bonne gouvernance dans le respect de l'intérêt collectif

Objectifs :

- o A. Encadrer le développement de l'urbanisation
- o B. Préserver l'identité rurale des hameaux et villages
- o C. Protéger et affirmer les paysages condruziens
- o D. Protéger les biotopes, les ressources en eau et augmenter la biodiversité

- o E. Développer et professionnaliser un tourisme doux « vert » intégré
- o N. Utiliser le bâti local inoccupé, réaffecter des bâtiments notamment agricoles
- o Q. Développer une économie rurale dynamique, autour d'une image de marque porteuse
- o W. Développer une politique culturelle

Estimation globale du coût :

A déterminer

Il n'existe pas de source de financement pour la mise en œuvre de cette mesure.

Programme de réalisation :

- Réflexion sur le choix RCU/RGBSR en fonction des périmètres
- Lancement d'un (ou de plusieurs) marché(s) de services en urbanisme
- Réalisation
- Evaluation

Etat d'avancement :

- Enquête publique SSC terminée, Adoption définitive par le CC en février 2012

Prévu en 2012 :

Ce projet sera examiné à l'issue de l'adoption du SSC afin d'en constituer une mesure d'aménagement

Lien avec les projets :

- Schéma de Structure Communal (approuvé provisoirement en Conseil Communal le 1^{er} juin 2011)
- PCDR Lot 1 FP12 Création de logements moyens, tremplin, intergénérationnels, à thème, communautaires,...
- PCDR Lot 2 FP17 Organisation de classes du patrimoine pour les écoles d'Ohey
- PCDR Lot 2 FP18 Organisation d'un circuit d'interprétation des paysages et du patrimoine bâti (visite guidée, commentée)
- PCDR Lot 2 FP23 Acquisition de terrains et/ou bâtiments, construction et/ou rénovation de bâtiments pour diversifier l'offre de logements publics
- PCDR Lot 3 FP3 Réflexion et proposition de projets de réaffectation de bâtiments religieux communaux, après leur désacralisation
- PCDR Lot3 FP8 Classement de sites ou de monuments

Programmation dans le temps :

Lot 2

Impacts du projet**Impacts économiques :**

Par le développement de l'attractivité touristique du territoire communal : architecture condruzienne, patrimoine riche en châteaux et belles demeures, fermes en carré, le projet permettra de développer des potentialités se transformant en activités économiques intégrées au territoire.

Impacts environnementaux

Ce projet permettra d'identifier où et comment construire (pourquoi s'intégrer), en réduisant la pression de l'habitat et ses impacts négatifs sur l'environnement, la biodiversité, les paysages, la mobilité, etc.

Impacts sociaux

Une création ou un renforcement de l'identité de chacun des villages par la reconnaissance des caractéristiques du bâti, par la valorisation des éléments du patrimoine monumental

Les outils normatifs mis en place rendront les règles du jeu davantage équitables pour tous les citoyens. Ils sont susceptibles de faire l'objet d'une démarche participative.

Indicateurs possibles de résultat :

Indicateur d'évaluation	Cible	Source des données
Nombre de règlements en vigueur		Commune
Nombre de nouveaux bâtiments intégrés au sein des villages		Commune

Autres informations utiles

- Pour les outils normatifs, idéalement, la population ne sera pas seulement consultée au moment de l'enquête publique, car celle-ci vient en fin de processus. Elle sera consultée en cours d'élaboration de l'outil, de manière à pouvoir intégrer diverses modifications avant l'enquête publique.
- Tenir compte des enseignements de la soirée de sensibilisation et de témoignages en lien avec les politiques communales d'aménagement du territoire, à Ohey le 26 mars 2009.

Annexe(s) :

Aucune

LOT 2 FICHE-PROJET 3

Sécurisation de la circulation lente le long de la RN 921 Andenne-Ciney et la rendre conviviale

Description du projet :

Il s'agit notamment de :

- sécuriser la RN 921 (rue de Ciney) et ses accotements
- rendre la traversée d'Ohey plus conviviale (développer la circulation lente pour favoriser la mobilité douce, (re)créer et/ou maintenir des ouvertures visuelles, ...)
- améliorer l'esthétique globale notamment par des actions de verdurisation
- marquer davantage le centre du village, les entrées de village
- améliorer la signalisation (des commerces notamment)*
- réfléchir à une homogénéisation/cohérence au niveau du bâti (intervention publique, privée, voir la mise en œuvre d'actions en partenariat public/privé)
- penser son aménagement (développement progressif) de manière globale, à moyen et long terme

(*) NB : la pollution visuelle des enseignes peut être maîtrisée via le règlement régional sur les enseignes et les publicités ou par un règlement communal d'urbanisme spécifique.

Origine de la demande :

- Consultation
- Schéma de Structure Communal (orientations générales concernant les circulations et mesures d'aménagement)

Justification du projet :

La rue de Ciney (N921) marque une coupure « physique » dans le village d'Ohey, entre les rues situées à l'Ouest (services publics, équipements communautaires, habitat ...) et celles situées à l'Est (majoritairement habitat). En effet, le franchissement de la voie pour les piétons, les PMR, les cyclistes ou encore les cavaliers peut s'avérer dangereux notamment au Nord de la N921, du fait de la vitesse et du nombre de véhicules environ 6000 véhicules/jour (incluant poids lourds et charroi agricole).

Cet axe routier qui traverse la partie Ouest de la commune, est également la vitrine d'Ohey (passage obligé de nombreux habitants et personnes en transit sur la commune). Il pourrait donc contribuer au développement d'une image de marque porteuse, qui met en valeur l'identité rurale condruzienne de la commune et permettrait de favoriser le développement de l'économie locale. Actuellement, les

activités et services sont assez dispersés sur l'axe, pour certains peu valorisés, avec une signalétique hétérogène et parfois difficile d'accès (pour les usagers lents notamment).

Localisation :

Ce projet concerne toute la N921 dans la traversée de la commune d'Ohey, avec des aménagements de différents types selon les zones traversées.

Statut au plan de secteur :

- N921 : route de liaison existante
-

Statut de propriété :

La N921 (rue de Ciney) est actuellement une voirie provinciale mais qui devrait être cédée prochainement à la Région wallonne (et il semblerait que la Province ne réalisera plus d'aménagements globaux avant sa cession).

La Commune peut cependant réaliser des aménagements de sécurité (un projet de redéfinition de la vitesse est d'ailleurs en cours). En effet, les plateaux en tarmac visant à ralentir la circulation ont été « lissés » pour le passage du Giro et ne jouent donc plus leur rôle.

Public plus particulièrement touché

- Usagers lents (piétons, cyclistes), PMR, chalands

Porteurs (ceux qui devraient s'impliquer dans la mise en œuvre du projet)

- Commune
- Gestionnaire de la voirie
- Privés (porteurs de projets ou non)
- Commerçants/indépendants
- Habitants (encourager la verdurisation sur les parcelles privées côté rue)

Tâches à réaliser :

- Etudier les cheminements possibles pour les voies lentes selon la largeur des accotements (le long de la N921 ou dans les rues parallèles si l'emprise de la voie n'est pas suffisante pour assurer une circulation sécurisée des différents usagers)
- Dresser un inventaire des places de stationnements disponibles, leur localisation, leur sécurisation et évaluer les besoins

- Etudier les possibilités de verdurisation de l'axe (bacs à fleurs, plantations ...)
- Consulter les acteurs des différents secteurs concernés et les usagers potentiels
- Contacter le propriétaire de la voirie pour monter le projet
- Etablir le montage financier

Objectifs visés :

Défis :

- 1 : Gérer le territoire oheytois, valorsier et respecter le patrimoine bâti, naturel et paysager, en lien avec le défi énergétique
- 2 : Adapter le bâti, la mobilité et les infrastructures à l'évolution démographique de manière durable, en lien avec le défi énergétique
- 3 : Valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, en lien avec le défi énergétique

Objectifs :

- o B. Préserver l'identité rurale des hameaux et villages
- o H. Améliorer la sécurité
- o U. Adapter les services et équipements à l'évolution des modes de vie
- o Z. Doter la Commune des services et des infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins de la population dans les 10 ans à venir

Estimation globale du coût

A déterminer

Programme de réalisation

- Réflexion à mener au niveau de l'ensemble de la N921 (vitesse de circulation, transports en commun, stationnement, voie lente, ...)
- Montage du projet
- Réalisation
- Evaluation

Etat d'avancement

- Réflexion et analyse au niveau du GAL pour le public cible des cavaliers
-

Prévu en 2011/2012

- Contacter les autorités compétentes pour améliorer la sécurité de la RN921

Lien avec les projets

- Lot 1 Fiche-Projet 1 « Aménagement progressif du réseau routier communal pour une meilleure complémentarité entre les différents usagers et une protection accrue des usagers faibles dans les coeurs de village et/ou places villageoises de manière esthétique (embellissement et propreté), conviviale, multifonctionnelle et sécurisée »
- GAL : secteur Filière équestre
- Schéma de Structure Communal (approuvé en Conseil Communal le 1^{er} juin 2011)

Programmation dans le temps :

Lot 2.

Impacts du projetImpacts économiques

Par le développement des activités économiques (meilleure visibilité, meilleur accès aux commerces et autres activités économiques).

Impacts environnementaux

Par une augmentation des trajets effectués à pied, à vélo et donc une diminution du trafic automobile.

Impacts sociaux

Un espace public sécurisé et de qualité favorise les rencontres entre habitants, visiteurs et améliore son appropriation par les habitants.

Indicateurs possibles de résultat :

Indicateur d'évaluation	Cible	Source des données
Nombre de permis pour aménagement des abords sur la N921		Commune
Nombre de kilomètres de voies lentes créées le long de cette voirie	XX km de voies lentes créées dans les 7 à 10 ans	Commune
Nombre d'accidents de la route		Zone de police des Arches
Nombre de clients en vélo et à pied		Enquête dans les commerces bordant la N921

Annexe(s) :

Aucune

LOT 2 FICHE-PROJET 4

Promotion de l'éco-consommation, utilisation des produits locaux, promotion des circuits courts dans l'alimentation (secteurs public et privé)

Description du projet :

Ce projet consiste à encourager, stimuler, promouvoir l'usage des produits locaux, de l'éco-consommation dans les initiatives locales : pour la confection des repas dans les crèches et écoles, pour des activités et manifestations locales (communales, associatives, privées)...

Les infrastructures et les organisations qui répondront à cet appel seront invitées à en faire la communication afin de renforcer la promotion des produits locaux.

La promotion des produits pourrait se faire via une centralisation informatique, par la création d'un magasin virtuel (puis, à terme, d'un lieu physique) pour les produits locaux. Au début, la commune soutiendrait financièrement le projet, mais l'objectif est bien d'atteindre une autonomie totale à court/moyen terme. La commune a le souhait de décloisonner les repas juniors et seniors ainsi que de respecter la capacité de production des agriculteurs locaux.

Origine de la demande :

GT défi 3 : valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, en lien avec le défi énergétique.

Publics :

- Les gestionnaires d'infrastructures (comme les écoles, les crèches) et les organisateurs d'activités et manifestations diverses
- Les enfants qui constituent un public tout à fait porteur pour la diffusion d'informations via leurs parents, grands-parents...
- Le personnel communal
- Les participants aux activités locales
- Les agriculteurs
- Les professionnels de l'alimentation (traiteurs...)
- Les acteurs de terrain, tous thèmes confondus, privés, publics et associatifs
- Les mandataires (majorité et opposition)
- Tous les citoyens

Porteurs de projet :

- La commune pour tous les secteurs dont elle est responsable : crèches, écoles...

- Des relais, pour convaincre les gestionnaires d'infrastructures et les organisateurs d'activités diverses de s'associer au projet
- A sa demande, le projet sera mené en concertation et/ou en collaboration avec la commission rurale
- Le projet sera mené en concertation et/ou en collaboration avec le groupe énergie (nouveau groupe à constituer avec des personnes intéressées par la thématique)

Justification du projet :

Défis à relever :

> Un développement économique insuffisant dans une commune essentiellement rurale où le nombre d'exploitations agricoles ne cesse de se réduire

>Face à des moyens limités, l'accompagnement tant technique que financier de la région dans le cadre d'un plan communal de développement rural permettrait de dynamiser véritablement les politiques permettant de valoriser ces ressources et potentiels et de favoriser une amélioration substantielle du cadre et de la qualité de vie des habitants de la Commune, de même que le tissu social

- Ce projet a pour objectif de promouvoir les circuits courts et donc d'augmenter la consommation de produits locaux au sein de la population.
- Ce projet renforcera considérablement la promotion des produits locaux (en chapitre 9.10 du dossier socio-économique, différents produits du terroir valorisant le territoire oheytois sont listés).
- Ce projet favorisera la mise en place d'un circuit court de distribution, répondant aux critères du développement durable.
- Ce projet répond à une demande de plus en plus croissante de « consommer local ».
- Ce projet sensibilisera à l'importance de l'agriculture locale. Dans le dossier socio-économique, on peut lire en chapitre 9.6.1 que l'agriculture est un secteur socio-économique essentiel à Ohey :
 - 1) par sa population active agricole directe, par sa population active induite en amont et en aval de l'agriculture (ce projet peut stimuler la population active agricole)
 - 2) par la superficie dévolue à l'agriculture
 - 3) par son rôle économique de production de biens alimentaires
 - 4) par son rôle social de maintien et d'aménagement de l'espace rural, de réservoir de population assurant l'accueil et la vie des villages.
- Le chapitre 9.6.6. du dossier socio-économique précise que les chiffres confirment la volonté des agriculteurs locaux de se diversifier vers les productions porcines et de volailles. Cette diversification est cependant freinée par l'image négative générée par ce type d'exploitation surtout auprès de la population des « néo-ruraux » : en 5 ans, 4 projets de porcherie ont été abandonnés pour cette raison.

- Ce même chapitre mentionne l'offre des produits du terroir et biologiques :
 - 1) les produits en vente directe à la ferme (produit laitier et viande) : la ferme Fabriferm à Libois, la ferme Kallen à Jallet, la ferme Dessy à Evelette, la ferme Degeye à Jallet
 - 2) les poulets biologiques de la ferme Devillers à Jallet
 - 3) les porcs labellisés PQA (Porc Qualité Ardennes). A souligner que des productions ont depuis lors disparues (Ferme Kallen, et Fabriferm) mais que d'autres sont apparues (ferme Baudouin à Hodoumont et Le Chèvre-feuille).Ce type de projets peut valoriser l'offre locale.
- Le chapitre 9.6.8 indique que l'agriculture représente 11% de l'emploi total et 26% de l'emploi des indépendants. Ce projet pourrait stimuler l'emploi dans le secteur agricole (direct ou indirect).
- Ce projet peut favoriser la reprise des exploitations agricoles et freiner la disparition des petites exploitations : le chapitre 9.6.9. précise que ceci risque de poser problème à brève ou moyenne échéance. Sur les 77 exploitations, 8 ont prévu un successeur, 20 n'ont pas de successeurs connus et 17 ne savent pas ou ne répondent pas. Seuls 10% ont donc un successeur désigné.

Localisation :

Commune d'Ohey

Statut au plan de secteur :

Pas d'application

Statut de propriété :

Pas d'application

Tâches à réaliser :

- 1) promouvoir l'usage des produits locaux et de l'éco-consommation par une communication adéquate (par tous les canaux possibles : bulletin communal, site Internet, médias externes, soirées-conférences...)
- 2) élaborer un cahier des charges pour la confection des repas dans les crèches et écoles (à titre d'exemplarité pour d'autres activités et manifestations communales, associatives ou même privées)
- 3) créer un magasin virtuel (puis, à terme, un lieu physique) pour diffuser les produits locaux (circuit court)
- 4) décroiser les repas juniors et seniors

Objectifs visés :

Ce projet répond aux objectifs suivants :

B : préserver l'identité rurale des hameaux et villages

J : localiser les équipements, les activités et l'habitat de manière à optimiser les déplacements

M : développer des actions et des mesures pour réduire les incidences sur l'environnement et notamment les émissions de gaz à effets de serre (réduction de la consommation énergétique, utilisation des énergies renouvelables et des matériaux locaux, traitement des eaux usées, recyclage des déchets...)

N : utiliser le bâti local inoccupé, réaffecter des bâtiments, notamment agricoles

Q : développer une économie locale dynamique, autour d'une image de marque porteuse

S : améliorer l'information aux porteurs de projet, les accompagner, les mettre en réseau, créer des partenariats

T : Soutenir l'agriculture locale

Ce projet répond plus particulièrement aux défis 1 (Gérer le territoire oheytois, valoriser et respecter le patrimoine bâti, naturel et paysager, en lien avec le défi énergétique), 2 (Adapter le bâti, la mobilité et les infrastructures à l'évolution démographique de manière durable, en lien avec le défi énergétique), 3 (Valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, en lien avec le défi énergétique) et 4 (Porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir).

Programme de réalisation :

- Prendre contact avec des cantines durables en commune rurale
- Etudier les prix pratiqués dans d'autres écoles
- Evaluer la différence de prix au niveau du consommateur pour une cantine durable
- Analyser la possibilité d'élargir le marché des repas scolaires aux aînés et de créer des synergies avec d'autres communes
- Identifier les productions et les producteurs locaux et bio
- Rédiger un nouveau cahier des charges pour les repas scolaires
- Prévoir des contrôles chez les producteurs et dans les ateliers de préparation des repas scolaires
- Vérifier avec la commission rurale l'intérêt des agriculteurs pour des conférences d'information sur l'agriculture durable
- Stimuler une conversion vers une agriculture durable (paysanne, diversifiée, bio...), notamment par la création de débouchés
- Analyser le potentiel de clients locaux pour les produits du terroir et bio
- Informer et sensibiliser le grand public à l'alimentation durable et à l'éco-consommation
- Aider à la mise en place d'un magasin virtuel (puis, à terme, d'un lieu physique) pour les produits locaux

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

18/02/2012

La Commune a étroitement associé la commission rurale à ce sujet et celle-ci fera rapport de sa réflexion à la CLDR. A priori, les agriculteurs sont assez sceptiques et il sera nécessaire de les convaincre de la pertinence du projet.

Liens avec les projets :

- Du lot 0 : projet 4
 - Du lot 2 : projets 3, 5, 6 et 15
- Ce projet doit en outre s'appuyer sur toutes les structures existantes en créant des synergies :
- o GAL Pays des Tiges et Chavées
 - o BEP
 - o Bio-Forum qui accompagne les collectivités sur ce type de projet.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Sensibilisation de la population : manifestation JD² (journée du DD) en septembre 2010
- Réflexions sur les repas scolaires : premier cahier des charges pour la confection et la livraison des repas scolaires de janvier à juin 2011 établi avec des critères durables (à améliorer).
- Contacts avec des producteurs locaux
- Contacts avec des traiteurs

Programmation dans le temps :

- 1) Contacts avec des producteurs et traiteurs locaux (juin 2011)
- 2) Élaboration d'un nouveau cahier des charges durables pour les repas scolaires (juillet 2011)
- 3) Lancement d'un nouveau marché pour la livraison des repas scolaires durant l'année scolaire 2011-2012 (juillet 2011)
- 4) Contacts avec des cantines durables en milieu rural (2011)
- 5) Contacts avec le CPAS concernant la problématique des repas à domicile et les possibilités de synergie (2011)

Les impacts du projet :

Ce projet rencontre les 4 volets du développement durable :

- 1) Environnement : ce projet a pour objectif d'offrir une alternative à l'agriculture de type industriel en créant des débouchés rentables pour l'agriculture paysanne et biologique. À terme, il doit permettre le développement d'une agriculture de terroir plus respectueuse des sols et des paysages. En favorisant les circuits courts, il vise aussi à diminuer les transports sur les longues distances. Il met également l'accent sur l'importance des choix alimentaires et doit permettre le changement vers de meilleures habitudes alimentaires.

- 2) Économique : ce projet valorise l'offre locale en produits alimentaires et stimule sa diversification (un manque d'offre de produits alimentaires durables est constaté actuellement). En favorisant une culture moins mécanisée et plus exigeante en main d'œuvre, il devrait stimuler l'emploi dans le secteur agricole (direct ou indirect).
- 3) Social : le recours à une main d'œuvre, notamment peu qualifiée, permet d'envisager des collaborations avec le secteur de la réinsertion sociale. Par ailleurs, ce projet est fédérateur parce qu'il recrée un tissu économique local et les liens sociaux en général.
- 4) Culturel : l'alimentation est naturellement un thème lié à la convivialité. Dans ce cas en particulier, le consommateur verra en outre un visage derrière les produits qu'il achète et qu'il mange, l'agriculteur sera perçu sous un autre jour et son travail sera valorisé.

Les indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

Nombre de produits locaux et bio disponibles à Ohey :

- 1) les produits en vente directe à la ferme (produit laitier et viande)
 - la ferme Baudouin à Hodoumont
 - la ferme Degeye à Jallet
 - la ferme Dessy à Evelette
- 2) les porcs labellisés PQA (Porc Qualité Ardennes)
- 3) les poulets biologiques de la ferme Devillers à Jallet
- 4) les œufs biologiques (Romedenne, début d'activité en novembre 2011)
- 5) maraîchage biologique sur des terres en reconversion à Baya (Dominique Gosuin chez Charles de Quirini, début d'activité en juin 2011)
- 6) le lait et les fromages de chèvre en reconversion bio des Chèvrefeuille à Haillet (début d'activité en 2010, labellisés en 2012)

Nombre de producteurs affiliés à un circuit court à Ohey : entre 5 et 10 producteurs

Nombre d'emplois créés :

Nombre de produits remplacés par des produits locaux

Nombre de produits remplacés par des produits plus durables

Annexe (s) :

LOT 2 FICHE-PROJET 5

Création d'initiatives de valorisation de productions locales

Description du projet

Ce projet consiste à mettre en place une structure pour la production, la promotion et la vente des produits locaux. Dans un premier temps, cela pourrait se faire via une centralisation informatique (création d'un magasin virtuel). Par la suite, un lieu physique serait créé, sorte de coopérative/marché (formule à trouver) où pourraient être largement concentrés des personnes, des informations, des services autour de la distribution des produits locaux.

Notons que la Région wallonne subsidie les halls relais :

<http://environnement.wallonie.be/legis/agriculture/aides/aide041.htm>
<http://atlas.wallonie.be/lexique/hall-relais-agricole/>

Cette « structure » permettrait de promouvoir/valoriser/commercialiser les produits locaux, y compris les éventuels surplus des vergers et potagers privés, ainsi que la production des vergers publics (les arbres à hautes tiges qui ont été plantés récemment vont bientôt produire en abondance : il s'agira de gérer et de valoriser cette production). Il est possible de s'inspirer de l'exemple du travail mené par le Parc Naturel Burdinale-Méhaigne : création d'un label du Parc, étiquetage des productions et commercialisation à la Maison du Parc, marché mensuel des producteurs (avec accès aux privés, pour leurs surplus), fête annuelle « pain, bière, fromage », etc. Un autre exemple souvent cité comme initiative exemplaire est celui du marché fermier de Tintigny (<http://www.halledehan.be/>).

Il est également envisagé de mettre sur pied une « ferme d'économie sociale » via le rachat d'une exploitation agricole par la Commune et le développement d'un partenariat public privé pour développer une ferme alliant des programmes de réinsertion sociale et la création de nouvelles productions locales, parmi lesquelles celles issues de l'exploitation de vergers et de l'agroforesterie, avec la participation d'agriculteurs.

Origine de la demande

GT défi 3 : valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, en lien avec le défi énergétique.

Public plus particulièrement touché :

- Les producteurs qui trouveront un relais pour assurer leur promotion, la vente de leurs produits
- La population locale et micro-régionale qui bénéficiera d'un réseau court de distribution des produits locaux

Porteurs de projet (ceux qui devraient s'impliquer dans la mise en œuvre du projet) :

- La Commune
- Les producteurs locaux qui souhaitent s'associer
- Les citoyens qui souhaitent écouler certains surplus de production (potagers, vergers, etc.)
- À sa demande, le projet sera mené en concertation et/ou en collaboration avec la commission rurale

Justification du projet :

Défis à relever :

> Un développement économique insuffisant dans une commune essentiellement rurale où le nombre d'exploitations agricoles ne cesse de se réduire

> Face à des moyens limités, l'accompagnement tant technique que financier de la région dans le cadre d'un plan communal de développement rural permettrait de dynamiser véritablement les politiques permettant de valoriser ces ressources et potentiels et de favoriser une amélioration substantielle du cadre et de la qualité de vie des habitants de la Commune, de même que le tissu social

- Ce projet valorisera les productions existantes, notamment celles qui n'utilisent pas les circuits commerciaux (vergers privés, etc.)
- Ce projet vise à faire mieux connaître les produits locaux et à augmenter leur consommation au sein de la population locale.
- Ce projet renforcera considérablement la promotion des produits locaux.
- Ce projet favorisera la mise en place d'un réseau court de distribution, répondant aux critères du développement durable.
- Ce projet sensibilisera à l'importance de l'agriculture locale.
Dans le dossier socio-économique, on peut lire en chapitre 9.6.1 que l'agriculture est un secteur socio-économique essentiel à Ohey :
 - par sa population active agricole directe, par sa population active induite en amont et en aval de l'agriculture (ce projet peut stimuler la population active agricole)
 - par la superficie dévolue à l'agriculture
 - par son rôle économique de production de biens alimentaires
 - par son rôle social de maintien et d'aménagement de l'espace rural, de réservoir de population assurant l'accueil et la vie des villages.
- Le chapitre 9.6.6. du dossier socio-économique précise que les chiffres confirment la volonté des agriculteurs locaux de se diversifier vers les productions porcines et de volailles. Cette diversification est cependant freinée par l'image négative générée par ce type d'exploitation surtout auprès de la population des « néo-ruraux » : en 5 ans, 4 projets de porcherie ont été abandonnés pour cette raison.
- Ce même chapitre mentionne l'offre des produits du terroir et biologiques :
 - 1) les produits en vente directe à la

18/02/2012

ferme (produit laitier et viande) : la ferme Fabriferme à Libois, la ferme Kallen à Jallet, la ferme Dessy à Evelette, la ferme Degeye à Jallet

2) les poulets biologiques de la ferme Devillers à Jallet

3) les porcs labellisés PQA (Porc Qualité Ardennes)

Ce type de projets peut valoriser l'offre locale.

- Le chapitre 9.6.8 indique que l'agriculture représente 11% de l'emploi total et 26% de l'emploi des indépendants. Ce projet pourrait stimuler l'emploi dans le secteur agricole (direct ou indirect).
- Ce projet peut favoriser la reprise des exploitations agricoles et freiner la disparition des petites exploitations : le chapitre 9.6.9. précise que ceci risque de poser problème à brève ou moyenne échéance. Sur les 77 exploitations, 8 ont prévu un successeur, 20 n'ont pas de successeurs connus et 17 ne savent pas ou ne répondent pas. Seuls 10% ont donc un successeur désigné.

Localisation :

Commune d'Ohey

Statut au plan de secteur :

Pas d'application

Statut de propriété :

Pas d'application

Tâches à réaliser :

- 5) promouvoir l'usage des produits locaux et de l'éco-consommation par une communication adéquate (par tous les canaux possibles : bulletin communal, site Internet, médias externes, soirées-conférences...)
- 6) utiliser le cahier des charges pour la confection des repas dans les crèches et écoles à titre d'exemplarité pour d'autres activités et manifestations communales, associatives ou même privées
- 7) créer un magasin virtuel (puis, à terme, un lieu physique) pour diffuser les produits locaux (circuit court)

Objectifs visés

Ce projet répond aux objectifs suivants :

B : préserver l'identité rurale des hameaux et villages

J : localiser les équipements, les activités et l'habitat de manière à optimiser les déplacements

M : développer des actions et des mesures pour réduire les incidences sur l'environnement et notamment les émissions de gaz à effets de serre (réduction de la consommation énergétique, utilisation des énergies renouvelables et des matériaux locaux, traitement des eaux usées, recyclage des déchets...)

N : utiliser le bâti local inoccupé, réaffecter des bâtiments, notamment agricoles

Q : développer une économie locale dynamique, autour d'une image de marque porteuse

S : améliorer l'information aux porteurs de projet, les accompagner, les mettre en réseau, créer des partenariats

T : Soutenir l'agriculture locale

Ce projet répond plus particulièrement aux défis 1 (Gérer le territoire oheytois, valoriser et respecter le patrimoine bâti, naturel et paysager, en lien avec le défi énergétique), 2 (Adapter le bâti, la mobilité et les infrastructures à l'évolution démographique de manière durable, en lien avec le défi énergétique), 3 (Valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, en lien avec le défi énergétique) et 4 (Porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir).

Programme de réalisation :

- Identifier les productions et les producteurs locaux et bio
- Vérifier avec la commission rurale l'intérêt des agriculteurs pour des conférences d'information sur l'agriculture durable
- Stimuler une conversion vers une agriculture durable (paysanne, diversifiée, bio...), notamment par la création de débouchés
- Analyser le potentiel de clients locaux pour les produits du terroir et bio
- Informer et sensibiliser le grand public à l'alimentation durable et à l'éco-consommation
- Aider à la mise en place d'un magasin virtuel (puis, à terme, d'un lieu physique) pour les produits locaux

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

La Commune a étroitement associé la commission rurale à ce sujet et celle-ci fera rapport de sa réflexion à la CLDR. A priori, les agriculteurs sont assez sceptiques et il sera nécessaire de les convaincre de la pertinence du projet.

Liens avec les projets :

- Lot 1 : projets 7 et 8
- Lot 2 : projets 5, 6, 11, 15, 19 et 20
- Lot 3 : projet 4

Ce projet doit en outre s'appuyer sur toutes les structures existantes en créant des synergies :

- o GAL Tiges et Chavées :
 - secteur Action sociale, services de proximité, commercialisation des produits locaux

- secteur Tourisme mise en réseau et information des acteurs économiques
- secteur Agriculture, production d'énergies vertes
 - o BEP
 - o Bio-Forum

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Sensibilisation de la population : manifestation JD² (journée du DD) en septembre 2010
- Mobi-presse : journée de pressage des pommes pour les particuliers (octobre 2010)
- Contacts avec des producteurs locaux
- Contacts avec des traiteurs (notamment concernant les repas scolaires)
- Définition d'un plan de développement stratégique agricole avec la Commission rurale

Programmation dans le temps :

- 6) Contacts avec des producteurs et traiteurs locaux (juin 2011)
- 7) Mise en place d'une centralisation informatique (magasin virtuel : 2012 ?), puis, à terme, d'un lieu physique (2013 ?), pour les produits locaux. Cette structure pourrait prendre la forme d'une coopérative/marché (formule à trouver) où seraient largement concentrés des personnes, des informations, des services autour de la distribution de produits locaux, loin du concept classique de marché de produits locaux.

Les impacts du projet :

Ce projet rencontre les 4 volets du développement durable :

- 5) Environnement : ce projet a pour objectif d'offrir une alternative à l'agriculture de type industriel en créant des débouchés rentables pour l'agriculture paysanne et biologique. À terme, il doit permettre le développement d'une agriculture de terroir plus respectueuse des sols et des paysages. En favorisant les circuits courts, il vise aussi à diminuer les transports sur les longues distances. Il met également l'accent sur l'importance des choix alimentaires et doit permettre le changement vers de meilleures habitudes alimentaires.
- 6) Économique : ce projet valorise l'offre locale en produits alimentaires et stimule sa diversification (un manque d'offre de produits alimentaires durables est constaté actuellement). En favorisant une culture moins mécanisée et plus exigeante en main d'œuvre, il devrait stimuler l'emploi dans le secteur agricole (direct ou indirect).
- 7) Social : le recours à une main d'œuvre, notamment peu qualifiée, permet d'envisager des collaborations avec le secteur de la réinsertion sociale. Par ailleurs, ce projet est fédérateur parce qu'il recrée un tissu économique local et les liens sociaux en général.

- 8) Culturel : l'alimentation est naturellement un thème lié à la convivialité. Dans ce cas en particulier, le consommateur verra en outre un visage derrière les produits qu'il achète et qu'il mange, l'agriculteur sera perçu sous un autre jour et son travail sera valorisé.
- 9)

Les indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

Nombre de produits locaux et bio disponibles à Ohey :

1) les produits en vente directe à la ferme (produit laitier et viande)

- la ferme Fabrifermes à Libois
- la ferme Kallen à Jallet
- la ferme Degeye à Jallet
- la ferme Dessy à Evelette

2) les porcs labellisés PQA (Porc Qualité Ardennes)

3) les poulets biologiques de la ferme Devillers à Jallet

4) les œufs biologiques (Romedenne, début d'activité en novembre 2011)

5) maraîchage biologique sur des terres en reconversion à Baya (Dominique Gosuin chez Charles de Quirini, début d'activité en juin 2011)

6) le lait et les fromages de chèvre en reconversion bio des Chèvrefeuille à Haillet (début d'activité en 2010, labellisés en 2012)

Nombre de producteurs affiliés à un circuit court à Ohey

Nombre d'emplois créés

Nombre de produits remplacés par des produits locaux

Annexe(s) :

LOT 2 FICHE-PROJET 6

Protection, aménagement, entretien et sensibilisation à l'eau et à son cycle

Description du projet :

Un cours d'eau en bonne santé, eau propre; parcours sinueux ; berges naturelles; végétation aquatique et rivulaire sauvage) constitue un couloir ou corridor vert où vivent quantité d'espèces animales et végétales de nos régions.

Malheureusement, la plupart des milieux aquatiques ont été profondément remaniés par l'homme. De nombreux aménagements de cours d'eau ont été réalisés : dragage (approfondissement du lit), canalisation, endiguement (augmentation de la hauteur des berges pour éviter le débordement des eaux), mais aussi rectification du cours (recoupement des méandres) et recalibrage (augmentation de la capacité du lit en modifiant sa profondeur et sa largeur). Or, ces aménagements modifient de façon durable les composantes physiques des cours d'eau : pente, profondeur, vitesse du courant, forme des berges. Ils ont donc des répercussions sur le fonctionnement des écosystèmes. En général ils induisent une diminution de la diversité naturelle des habitats et des espèces présentes.

Afin de protéger, aménager et entretenir les berges des cours d'eau, différentes actions sont possible (plantations diverses, rétablissement de pentes, de méandres, mise en valeur de sources ou fontaines,...). L'objectif étant de concilier la gestion des milieux naturels pour restaurer leur biodiversité, la gestion des crues pour sécuriser les populations riveraines, et la gestion de la nappe phréatique pour favoriser sa réalimentation en eau de bonne qualité.

Le principe de base est de conserver au maximum le caractère naturel des berges en en préservant ou en reconstituant la bande d'arbres et arbustes associés à la rivière (la ripisylve).

Pour les plantations ligneuses, les espèces les mieux adaptées sont le frêne, l'aulne glutineux et diverses espèces de saules. Ces essences supportent d'avoir les racines dans l'eau et ont l'avantage de pousser très vite. Le mode d'enracinement de ces espèces maintient efficacement les berges pentues lors des crues. Les racines dénudées et immergées constituent des zones abritées qui conviennent à de nombreux organismes, notamment certains poissons qui peuvent y frayer. Leur feuillage laisse passer la lumière contribuant ainsi à une diversité de vie aquatique.

Sur des berges complètement dénudées, mieux vaut répartir des bouquets d'essences locales en différents endroits de la berge, au lieu de créer un alignement unique. En crête de berge, ou à certaine distance du cours d'eau, certaines espèces indigènes se développent plutôt que d'autres. Ainsi, sur un sol limoneux plus ou moins humide, le chêne pédonculé, l'érable sycomore, la viorne aubier, le

cornouiller sanguin, le groseillier rouge, le cassis se développent-ils facilement...

Tout type de conifère, par contre, est à déconseiller au bord de l'eau : ces espèces provoquent une acidification excessive du milieu, une ombre permanente et trop importante, de plus leur enracinement superficiel laissera la berge vulnérable à l'érosion.

Si la berge descend en pente douce vers l'eau, un aménagement de plantes herbacées peut se révéler aussi judicieux que des plantations arborées. De nombreuses espèces (Iris jaune, Populage des marais, la Véronique des ruisseaux, le phragmite, la massette, ...) sont à la fois belles et bien adaptées pour fixer les berges, assurer un milieu de transition entre la terre et l'eau, et améliorer grandement la qualité écologique de l'environnement. Plusieurs plantes peuvent être installées en pied de berges. A mi-berge, d'autres plantes sont mieux adaptées : la Valériane officinale, la Salicaire, la Reine des prés, la Lysimaque, ... Dans les quelques mètres qui prolongent la berge, il est conseillé de ne faucher qu'une ou deux fois par an la pelouse afin de lui laisser un aspect plus naturel.

Un volet sensibilisation sera mené en parallèle à ces aménagements afin de montrer l'importance de ce projet et de ses répercussions positives au grand public. Pour cela, des opérations « rivières propres » seront réalisées chaque année sur une partie de cours d'eau différentes avec les bénévoles (PCDN, élèves des écoles, population, ...) et des ouvriers communaux. De plus, l'action bénéficiera d'un grand relais presse via notamment les contrats de rivière.

Origine de la demande :

La demande vient du Collège communal et des cellules de coordination des contrats de rivière (Haute Meuse et Meuse Aval).

Les **personnes plus particulièrement concernées** par l'aménagement, l'entretien et la protection des berges sont les membres du service de développement durable, les ouvriers communaux, les services techniques provinciaux (gestionnaires de certains cours d'eau), les riverains, les membres du PCDN, les habitants d'Ohey en général, les touristes...

Les **porteurs** du projet sont :

- Le Collège
- Le service du développement durable de l'administration communale en collaboration avec les contrats de rivière Haute-Meuse/Meuse-Aval et Hoyoux.
- Le service communal des travaux
- Le service technique de la province de Namur (gestionnaires des cours d'eau de catégorie 2)

A leur demande, le projet sera mené en concertation et/ou en collaboration avec la commission rurale, la CLDR et le PCDN

Justification du projet :

Selon le diagnostic du PCDR, paragraphe 6.11 synthèse des principaux problèmes et ressources spécifiques, on retrouve notamment les risques suivants :

- Bonne qualité du réseau écologique et du patrimoine naturel mais relative rareté
- Nombreuses sources et fontaines
- Destruction de zones semi-bocagères et de vergers
- Pollution et canalisation de certains cours d'eau
- Régression des fonds humides

Ce projet permet de répondre à certains de ces risques :

La ripisylve (bande d'arbres et arbustes associés à la rivière) assure plusieurs rôles primordiaux pour le bon fonctionnement d'une rivière :

- un rôle écologique : elle fournit des abris ainsi que des zones de nourriture et de reproduction pour la faune sauvage. Elle fait donc partie du réseau écologique du territoire.
- un rôle physico-chimique : grâce à ses filtres végétaux, elle assure l'épuration naturelle de l'eau notamment vis-à-vis des nitrates et régule la température de l'eau.
- un rôle mécanique : ses végétaux maintiennent les berges contre l'érosion et ralentissent la vitesse du courant.
- un rôle socio-économique : elle a un impact sur le paysage, sur les loisirs comme la pêche, mais aussi, elle fournit du bois de chauffe.

De plus, les arbres jouent un rôle important dans les processus de ruissellement, d'infiltration et d'évapotranspiration et par voie de conséquence dans la pluviosité d'une région, car leurs racines retiennent l'eau dans les sols, et leurs feuilles en transpirant produisent et maintiennent une certaine humidité dans l'air. Ainsi, lorsque trop d'arbres sont abattus, le régime des pluies diminue, le ruissellement augmente et l'érosion des sols s'accélère, la terre n'étant plus retenue par les racines. En outre, lors de l'érosion accrue des sols, les fragments arrachés sont entraînés vers les cours d'eau, dont ils relèvent le fond des lits.

Le remembrement, en cours depuis trois décennies, favorise lui aussi et pour les mêmes raisons le ruissellement et l'érosion des sols. Destiné à réduire la parcellisation des terres agricoles, et ainsi à favoriser la mécanisation, il consiste en effet à détruire haies, talus et fossés autrefois mis en place par les agriculteurs pour limiter ces effets néfastes ...

Mettre en valeur un cours d'eau, c'est assurément participer au développement de la nature. C'est aussi améliorer l'attrait paysager, écologique et récréatif du paysage.

Localisation :

Tout le long des cours d'eau du bassin du Hoyoux (Flème, Lilot, Vyle) ainsi que le long des cours d'eau du bassin de la Haute Meuse

(ruisseau du bois d'Ohey, ruisseau des fonds de Gesves) présents sur l'entité d'Ohey.

Statut au plan de secteur :

/

Statut de propriété :

/

Tâches à réaliser :

- Etablissement d'un programme global de réhabilitation des cours d'eau
- Priorisation des endroits (points noirs) sur lesquels il faut agir
- Réaliser des plans d'aménagement en intégrant les avis des riverains et en les faisant participer quand c'est possible à leur réalisation.
- Aménager les sites
- Gérer et entretenir les différentes berges

Objectifs visés :

Ce projet répond aux **objectifs** suivants :

- Protéger les biotopes, les ressources en eau et augmenter la biodiversité (**objectif D**)
- Développer des actions et des mesures pour réduire les incidences sur l'environnement et notamment les émissions de gaz à effet de serre et (réduction de la consommation énergétique, utilisation des énergies renouvelables et des matériaux locaux, traitement des eaux usées, recyclage des déchets,...) (**objectif M**)

Il répond par ailleurs aux défis n°1, 2 et 4, à savoir :

Défi 1 : Gérer le territoire oheytois, valoriser et respecter le patrimoine bâti, naturel et paysager, en lien avec le défi énergétique

Défi 2 : Adapter le bâti, la mobilité et les infrastructures à l'évolution démographique de manière durable, en lien avec le défi énergétique

Défi 4 : Porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir.

Estimation globale du coût :

À évaluer ultérieurement

Programme de réalisation :

Phase 1	- Etablissement d'un programme global de réhabilitation des cours d'eau
Phase 2	- Priorisation des endroits (points noirs) sur lesquels il faut agir

Phase 3	- Réaliser des plans d'aménagement en intégrant les avis des riverains et en les faisant participer quand c'est possible à leur réalisation.
Phase 4	- Aménager les sites
Phase 5	- Gérer et entretenir les différentes berges

Elément dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Toutes les actions prévues pour l'aménagement, l'entretien et la protection des berges ainsi que la sensibilisation du grand public au bon état des rivières s'inscrivent dans les programmes d'actions des deux contrats de rivière présents sur la commune (Haute Meuse et Meuse Aval).

Etat du dossier :

- Définition des priorités au niveau des deux Contrats de rivière réalisée en 2007, en cours de réactualisation.
- Valorisation d'un ruisseau au niveau de l'éco-quartier
- Valorisation d'un ruisseau dans le bois d'Ohey avec panneaux de sensibilisation et aménagement de petits ponts par le PCDN, en collaboration avec le contrat de rivière Haute Meuse et la commune.
- Mise en œuvre des projets des deux Contrats de rivière (programme d'actions 2009-2010 terminé et programme d'actions 2011-2013 en cours de réalisation)
- Opération rivière propre (nettoyage des cours d'eau par des bénévoles et ouvriers communaux) menée en mai 2010 et 2011.

Programmation dans le temps :

2012-2013	Etablissement d'un programme global de réhabilitation des cours d'eau Priorisation des endroits (points noirs) sur lesquels il faut agir
2013-2018	Réaliser des plans d'aménagement en intégrant les avis des riverains et en les faisant participer quand c'est possible à leur réalisation.
2013-2018	Aménager les sites
2013- ...	Gérer et entretenir les différentes berges

Impacts du projet :

- Aspect social : ce projet permettrait de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux liés à la qualité de l'eau en réaménageant des berges naturellement et ainsi créer des espaces de rencontre entre riverains et de loisirs (promenades, ...) pour les touristes et habitants. De plus les opérations de nettoyage organisées se déroulent généralement dans la bonne

humeur et dans la convivialité. Un large public y participe aussi (mixité sociale, intergénérationnalité,...)

- Aspect culturel : mise en valeur du patrimoine paysager et naturel
- Aspect environnemental : les aménagements entrepris veilleront à préserver le caractère naturel des berges et à encourager le développement de la biodiversité qui y est attachée. Des panneaux de sensibilisation à l'environnement et à la rivière seront parfois installés le long des cours d'eau.
- Aspect économique : renforcement de l'attrait touristique de la commune qui compte de nombreux gîtes.

Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet:

Indicateurs de réalisation :

L'augmentation de la biodiversité aux abords des cours d'eau (nombre d'espèces végétales et animales en croissance), une meilleure gestion des crues pour sécuriser les populations riveraines et la gestion de la nappe phréatique pour favoriser sa réalimentation en eau de bonne qualité.

Indicateurs de résultats :

Kilométrage de berges aménagées : +/- 5 km

Nombre de projets d'aménagement réalisés : 4

Nombre d'actions de sensibilisation du public à la rivière réalisées : 2/an

Comparaison entre l'inventaire des points noirs avant et après la réalisation du projet : 80 % de réalisation en 2016

Annexe :

/

LOT 2 FICHE-PROJET 7**Production d'énergies renouvelables****Description du projet :**

La Commune d'Ohey a souhaité s'engager très dynamiquement dès 2006 dans une politique énergétique communale de manière à réduire la dépendance énergétique tant de ses propres bâtiments, services et activités que de sa population et des acteurs de son territoire. C'est donc assez logiquement que dans le cadre des réunions citoyennes organisées pour établir le diagnostic participatif, la priorité de l'énergie s'est très vite imposée pour définir les axes du développement rural de la Commune. Cette priorité énergétique est d'autant plus utile que la Commune a souhaité s'inscrire dans un Agenda 21 au travers de son programme communal de développement rural.

Différentes démarches ont été entreprises : un conseiller en énergie a été recruté en partenariat avec la Commune de Gesves, un premier audit global des consommations énergétique a été réalisé de même que des audits spécifiques approfondis de bâtiments communaux, permettant de dégager les principales consommations et de définir un premier programme d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables pour la commune avec pour objectif de réduire de plus de 40% les émissions de CO2 de la Commune elle-même (Programme « Kyot'Ohey »). Parmi les actions déjà menées dans ce cadre : l'énergie rattachée à l'échevinat du développement durable, la mise en place d'une démarche participative au travers de la constitution d'un groupe de ménages énergie se réunissant régulièrement sur cette thématique pour dégager les réalités et besoins de la population, l'organisation d'une journée énergie, l'acquisition d'un véhicule électrique pour le service propreté de la Commune, le remplacement de la chaudière du bâtiment principal de l'administration communale par une chaudière à condensation, l'isolation des combles de l'école d'Ohey, le remplacement des châssis simple vitrage du réfectoire de l'école d'Ohey, l'isolation des toitures de la crèche communale, la mise en place d'un « eco-team » au niveau communal pour réduire les consommations au quotidien, l'élaboration d'un projet de réseau de chaleur communal destiné à couvrir au travers d'un réseau de chaleur avec chaudière bois les besoins de chauffage de près d'une dizaine de bâtiments communaux, une église, deux salles de fêtes et un ensemble d'une vingtaine d'habitations avec économies énergétiques et réduction des émissions de CO2 pouvant atteindre plus de 190 tonnes de CO2 par an. Autre projet finalisé aujourd'hui : l'installation de panneaux solaires thermiques pour les besoins en eau chaude du centre sportif communal.

La Commune soutient par ailleurs également par une prime communale l'installation de panneaux solaires thermiques par les particuliers. Enfin, la commune a décidé de développer un éco-quartier dans le cadre de la valorisation de ses terrains à bâtir, éco-quartier comportant une approche « basse énergie ».

Parmi les projets en cours figure la réalisation d'un bilan Carbone communal avec participation de la population, bilan couvrant à la fois les services communaux mais également l'ensemble des activités du territoire communal de manière à définir une stratégie communale visant à « neutraliser » à terme les émissions de CO2 sur le territoire de la commune. Les conclusions de ce bilan Carbone et la stratégie y consécutive sera présentée dans le courant du 1^{er} semestre 2012.

Au-delà des économies d'énergie réalisées et à réaliser, pour réduire ces émissions de CO2, le développement des énergies renouvelables apparaît comme une priorité dans laquelle la Commune doit continuer à s'investir. C'est la raison d'être du premier projet de réseau de chaleur communal dont le cahier des charges est aujourd'hui quasiment finalisé. Il pourra être réalisé à la condition de bénéficier de la subsidiation régionale au travers tant d'Ureba que du PCDR.

Autres projets en cours de réflexion : la mise en place d'une cogénération colza pour les besoins de l'école d'Haillot en cours d'analyse et la mise en place d'un « village bioénergétique » basé sur le modèle allemand de Juhnde. La Commune a pris contact avec les autorités du Village qui a mis en place un réseau de chaleur villageois équipé d'une unité de biométhanisation et d'une chaudière bois, une visite a été organisée sur place par la Commune avec invitation des membres de la CLDR et de la population. La Commune souhaite analyser la faisabilité d'une telle démarche sur l'un des villages de la Commune. Première étape dans cette réflexion : la réalisation du bilan Carbone. Une étude de faisabilité sera ensuite menée avec l'aide de consultants, organismes régionaux et universités pour déterminer si un tel projet peut économiquement s'envisager sur notre commune. Il permettrait en effet un beau développement du renouvelable au niveau communal. Pour ce projet très novateur, la subsidiation restera un élément important et les subsides « PCDR » sont donc un élément important dans ce cadre.

Dans le domaine de l'éolien, la Commune a été concernée par un important projet éolien privé au milieu des années 2000 mais ce projet « industriel » mal conçu posait d'importants problèmes qui ont conduit la commune à s'y opposer : impact paysager trop important et susceptible de dénaturer de manière trop significative le patrimoine paysager majeur de la commune, mauvaise intégration du projet, mauvaise lisibilité, absence de possibilité de participation de la commune et de la population. La Commune a estimé ne pas pouvoir se voir imposer un mode de développement éolien sur le territoire mais plutôt devoir maîtriser ce développement dès l'amont, et même définir elle-même ce développement, les conditions et limites de ce développement. Une réflexion approfondie a donc été menée par le Collège et les services communaux du développement durable à ce propos. La volonté est de favoriser un développement harmonieux de l'éolien, dont la taille restera à la mesure de notre territoire rural, respectueux du patrimoine paysager de la Commune et de ses environs (l'emprise des éoliennes sur nos paysages doit rester marginale et doit être la priorité dans la définition de l'implantation des éoliennes), mené dès l'amont en concertation avec

la commune, avec une indispensable participation de la Commune et de sa population dans le développement du parc éolien (une prise de participation financière dans les projets avec retombées locales constitue un requis) et limite dans la taille des projets éoliens (de manière à ne pas dénaturer totalement le territoire, il est envisagé de limiter le nombre d'éoliennes par parc à six éoliennes et de délimiter les zones de développement de ces parcs au niveau communal (la plaine située entre Jallet et Gesves) en excluant les zones d'intérêt paysager définies au plan de secteur et au schéma de structure communal.

De manière à étoffer et compléter son action en matière d'énergies renouvelables, la commune a inscrit dans son budget 2012 la réalisation d'une étude du potentiel d'énergies renouvelables sur le territoire de la Commune pour pouvoir mieux déterminer le potentiel d'énergie renouvelable susceptible d'être globalement développé et ainsi définir sa stratégie dans les prochaines années. De cette étude découlera la définition d'une série de projets en matière d'énergie renouvelable qui seront présentés à la CLDR en vue de pouvoir être présentés dans le cadre des fiches PCDR avec demande de subsidiation au niveau régional dans le cadre du développement rural.

Origine de la demande :

Le Collège communal, les habitants dans le cadre des réunions citoyennes d'élaboration du diagnostic participatif, la CLDR

Justification du projet :

La priorité de la question énergétique apparaît évidente tant pour des raisons économiques qu'environnementales. Il s'agit de réduire la dépendance aux énergies fossiles et nos émissions de CO2 de même que parvenir à une maîtrise optimale de la facture énergétique tant de la commune que de celles de la population oheytoise.

Cette priorité s'inscrit parfaitement dans la ligne de l'Agenda 21 que la Commune veut mettre en place au travers de son PCDR.

La population, tant au niveau des réunions tenues dans le cadre de l'élaboration du diagnostic participatif que dans le cadre des réunions de la CLDR et à l'occasion de l'opération du groupe de ménages « énergie » et de la journée énergie organisés par la Commune, a clairement mis l'énergie au centre des préoccupations exprimées.

Dans l'enjeu du développement durable figurent très clairement deux priorités environnementales : la préservation de la biodiversité d'une part et la réduction des émissions de CO2 pour participer à la lutte contre les impacts humains sur les changements climatiques.

La question énergétique couvre également bien entendu une priorité sociale.

Sur le plan économique enfin, cette priorité contribuera incontestablement au développement économique local, au travers de la mise en œuvre des différents projets favorisant certains une diversification agricole et l'émergence d'activités locales en lien avec l'énergie renouvelable.

Localisation :

Tout le territoire communal

Statut au plan de secteur :

Sans objet

Statut de propriété :

Sans objet

Tâches à réaliser :

Audit des consommations énergétiques communales
Audit spécifiques des principaux bâtiments communaux
Réalisation d'un bilan Carbone
Réalisation d'une étude sur le potentiel d'énergie renouvelable pouvant être développé sur le territoire communal
Elaboration d'un plan stratégique communal de développement des énergies renouvelables « Horizon 2022 »
Réalisation du réseau de chaleur communal (voir fiche spécifique)
Finalisation de l'étude de faisabilité du projet de village bioénergétique (voir fiche spécifique lot 3)
Réalisation de l'équipement solaire thermique du centre sportif
Etude de faisabilité du projet de cogénération colza pour l'école d'Haillet (voir fiche spécifique)
Mise en œuvre du plan stratégique communal de développement des énergies renouvelables

Objectifs visés :

Défi 1 : Gérer le territoire oheytois, valoriser et respecter le patrimoine bâti, naturel et paysager, en lien avec le défi énergétique

Objectif D. Protéger les biotopes, les ressources en eau et augmenter la biodiversité

Défi 2 : Adapter le bâti, la mobilité et les infrastructures à l'évolution démographique de manière durable, en lien avec le défi énergétique

Objectif M. Développer des actions et des mesures pour réduire les incidences sur l'environnement et notamment les émissions de gaz à effets de serre (réduction de la consommation énergétique, utilisation des énergies renouvelables et des matériaux locaux, traitement des eaux usées, recyclage des déchets,...)

Défi 3 : Valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, en lien avec le défi énergétique

Objectif P. Accompagner la recherche d'emploi, la formation au niveau local

Objectif T. Soutenir l'agriculture locale

Objectif U. Adapter les services et équipements à l'évolution des modes de vie

Estimation globale du coût :

- *Impossible à estimer à ce stade sauf pour quelques projets*

<i>Investissements</i>	<i>Montant (HTVA)</i>	<i>Origine du financement</i>
<i>Réseau de chaleur communal 1</i>	1.329.470 €	Voir fiche spécifique
<i>Village bioénergétique</i>	4.000.000 à 6.000.000 €	Voir fiche spécifique
<i>Unité de cogénération colza Ecole Haillet</i>	100.000 €	Voir fiche spécifique
<i>Equipement solaire thermique centre sportif communal</i>	25.0000 €	En cours
<i>Equipements panneaux photovoltaïques bâtiments communaux</i>	A estimer	UREBA+PCDR
<i>Soutien développement photovoltaïque secteur agricole</i>	A estimer	A rechercher
<i>Projets éoliens Financement de 2 éoliennes communales</i>	6 à 8 millions €	PCDR
<i>Soutien équipement ER des particuliers</i>	A estimer ultérieurement	A rechercher
Total		

Programme de réalisation :

2011-2022

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Conclusions du bilan Carbone et de l'étude du potentiel d'énergie renouvelable développable sur le territoire communal (2012)
- Développement des projets éoliens(2012-2014)
- Evolution des primes, subsides et mesures de soutien en matière d'énergie renouvelable
- Adhésion des particuliers et acteurs économiques
- Capacités financières de la commune

État du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

18/02/2012

Cadastre des consommations énergétiques communales réalisé
 Audit des consommations énergétiques communales en voie de finalisation
 Investissement solaire thermique centre sportif Ohey (réalisé en 2012)
 Réseau de chaleur communal 1 (fiche PCDR spécifique, marché prêt à être lancé)
 Pré-étude en cours projet éolien
 Bilan Carbone en cours et finalisé en 2012
 Etude du potentiel ER sur le territoire de la commune lancée en 2012

Programmation dans le temps :

Etude du potentiel ER sur le territoire de la Commune : 2012
 Définition d'une stratégie communale de développement de l'énergie renouvelable : 2012-2013
 Mise en œuvre de la stratégie de développement ER : 2013-2022
 Mise en œuvre stratégie consécutive Bilan Carbone : 2013-2022
 Projets éoliens : 2013-2016

Les impacts du projet :

Sur le plan environnemental : réduction des émissions de CO₂, réduction des émissions de polluants atmosphériques liés à l'utilisation des combustibles fossiles, réduction des impacts sur la biodiversité, développement de circuits courts d'approvisionnement de l'énergie et décentralisation avec réduction des impacts liés à la production centralisée d'énergie et au transport des combustibles fossiles.
 Sur le plan économique : développement des emplois « verts », développement des activités y compris locales en lien avec la production d'énergie renouvelable.
 Sur le plan social : création d'emplois dans le secteur environnemental et réduction de la dépendance énergétique des ménages et des acteurs socio-économiques de la commune

Les Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

Indicateurs de résultat	Cible (10 ans)	Sources de vérification
Tonnes de CO ₂ économisées	20 à 30% des émissions communales et respect des objectifs Kyoto et post KYOT au niveau communal	Service du développement durable et évaluation ex-post du bilan Carbone
KWh produits en Energie renouvelable sur le territoire communal	1 MWh objectif cible, à déterminer avec précision en fonction des	Service du développement durable et évaluation ex-post du bilan Carbone

	conclusions du bilan Carbone et de l'étude du potentiel d'énergie renouvelable sur le territoire communal	
Indicateurs de réalisations	Cible (10 ans)	Sources de vérification
A déterminer sur base études en cours		

Annexe(s) :

LOT 2 FICHE-PROJET 8

Création, aménagement et gestion de vergers publics et autres espaces verts naturels (bords de rivière, jardins,...) en intégrant une gestion différenciée et d'autres actions en faveur de la biodiversité

Description du projet :

La nature est présente partout et sa conservation est une problématique qui se pose aussi bien à l'échelle locale que régionale ou même mondiale. La pollution de l'air, de l'eau, du sol engendre des conséquences négatives sur pratiquement tous les écosystèmes. De nombreuses espèces animales ou végétales sont menacées de disparaître à cause de la dégradation ou de la perte de leur habitat. Il est important de préserver cette biodiversité et arriver à un meilleur équilibre entre l'homme et la nature.

Cette fiche-projet vise à favoriser le développement de la biodiversité sur toutes les zones de la communes, qu'il s'agisse de parcelles publiques ou privées. Elle se développe autour de deux axes principaux : d'une part, une opération « jardins au naturel » qui se déroule chaque année dans les jardins de particuliers et d'autre part, la création, l'aménagement et la gestion de vergers publics au cœur de chaque village, de bords de rivière et d'autres zones naturelles intéressantes d'un point de vue biologique.

▪ L'opération « jardins au naturel »

Les jardins occupent une part importante de l'espace dans nos villes et nos campagnes. Il appartient donc à chacun d'entre nous de favoriser la diversité biologique dans son « chez-soi », en l'aménageant pour accueillir au mieux la vie sauvage. Les petits ruisseaux formant les grandes rivières, la multiplication des jardins naturels participe à la reconstruction, sur le territoire wallon, d'un véritable maillage écologique, condition essentielle à la survie des espèces. Dans un jardin, de simples détails peuvent déjà suffire pour faire le bonheur de certains animaux : les oiseaux préféreront les haies, les papillons et d'autres insectes pollinisateurs, la prairie fleurie, les batraciens, la mare...

Un appel à projet sera relancé chaque année. Un bilan de chaque jardin sera dressé et un plan d'aménagement en découlera. Cette action sera opérée en association avec un privé qui dressera le bilan et donnera les conseils aux particuliers. La mise en place du projet sera supervisée par un professionnel afin d'assurer un accompagnement optimal lors de sa réalisation.

L'intervention de l'expert est déterminée sur base d'une journée de consultance (2 visites) qui comprend les frais de déplacement et la

remise d'un rapport par particulier visité et le suivi au cours de l'année qui suit la première visite à déterminer au cas par cas.

Au cours de la première année, nous avons établi la consultance de 5 jardins au naturel. Pour les années suivantes, de nouvelles consultances seront proposées pour les nouveaux projets de jardins au naturel. De plus, un suivi sera effectué auprès des personnes ayant déjà eu la phase de consultance et des visites de jardins seront organisées pour permettre de sensibiliser le grand public à la nature au jardin.

▪ Création, aménagement et gestion de zones naturelles et vergers :

L'idée serait d'effectuer un inventaire des terrains présentant un intérêt au point de vue biodiversité, sur toute l'entité d'Ohey. S'il le faut, la commune acquerra certains de ces terrains pour les aménager de manière naturelle, en favorisant le développement de la nature et la création d'une dynamique locale autour de ceux-ci :

- Créer des vergers et sur des terrains public, accessible à tous, idéalement localisé au cœur de chaque village (pour en faciliter l'accès à tous, mais aussi pour sauver un terrain de l'urbanisation et y privilégier un espace vert)
- Y développer une production de fruits, en veillant à proposer des variétés locales différentes, et des périodes de cueillette différentes entre les villages (complémentarité des productions).
- Y valoriser des productions naturelles et de qualité (choix d'essences locales, méthodes sans pesticides, etc)
- Y permettre (susciter) le développement d'une vie associative et sociale riche, au travers d'activités diverses : cueillette, pressage, etc
- sensibilisation à la nature par des sentiers didactiques
- ...

Origine de la demande

L'opération « Jardins au naturel » a été initiée par le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN), l'échevinat de l'Environnement et de nombreux bénévoles. Le public plus particulièrement touché est tous les habitants d'Ohey voulant se lancer dans l'aventure du jardin au naturel. Les porteurs sont les employés du service développement durable, le service des travaux, l'association de conservation de la nature « Natagora ». Afin d'assurer l'aspect participatif du projet, et à sa demande, le projet sera mené en concertation et/ou en collaboration avec le PCDN.

L'origine de la demande pour la création, l'aménagement et la gestion de vergers et autres zones naturelles vient du GT défi 1 de la CLDR. Le public plus particulièrement touché est le grand public (tous les habitants, peu importe leur âge et leur profil socio-économique) et les touristes. Les porteurs du projet sont la Commune, au moins pour (l'achat éventuel et) la mise à disposition d'un terrain public (afin d'en garantir l'accès à tous) et les associations (notamment PCDN) et habitants de chaque village.

Justification du projet :

Selon le diagnostic du PCDR, paragraphe 6.11 synthèse des principaux problèmes et ressources spécifiques, on retrouve notamment les risques suivants :

- Bonne qualité du réseau écologique et du patrimoine naturel mais relative rareté
- Destruction de certaines zones semi-bocagères et de vergers
- Régression des fonds humides

Ensuite, dans le paragraphe 4.2 synthèse des principaux problèmes et ressources spécifiques

- Forte proportion des terres agricoles sur le territoire
- Multitude de plans d'eau au sein des terres agricoles
- Nombreux parcs
- Nombreux vergers
- Peu de différenciation entre le début et la fin des différents villages (conurbation)

L'aménagement de jardins au naturel et d'autres zones intéressantes d'un point de vue biologique permettrait de réduire ces risques et d'améliorer les ressources existantes.

Par ailleurs, cela serait utile pour :

- Soutenir une demande générale venant des particuliers observée lors des opérations haies et vergers. La mise en place de jardins sauvages s'inscrira dans une ligne complémentaire à ces opérations.
- Mettre en évidence la biodiversité des jardins sauvages et tenter d'introduire progressivement ce concept auprès des particuliers.
- Les belles réalisations en amènent d'autres ; les premiers utilisateurs du système, une fois bien habitués et satisfaits de son fonctionnement, répercuteront progressivement les effets positifs de celui-ci d'abord chez d'autres agriculteurs de la commune, puis dans les communes avoisinantes.
- Cela renforcera l'identité rurale, agricole des villages de la commune, et contribuera à éviter la banalisation des villages, leur perte d'identité
- Cela permettra de « sauver de l'urbanisation » un terrain bien situé au cœur du village, et d'y préserver un espace « vert », ayant une fonction publique et renforçant la cohésion sociale
- Cela permettra de maintenir une fonction agricole au cœur du village, à l'heure où les propriétaires de terrains urbanisables sont de plus en plus poussés à valoriser leur bien, parfois au détriment de l'agriculture locale encore implantée çà et là dans des terrains en cœur de village
- Cela permettra de promouvoir des productions saines, et de servir de support à la promotion d'une alimentation saine
- Ce projet est vivant, et susceptible de plaire à tous les habitants, peu importe leur âge et leur profil socio-économique. Il permettra donc de renforcer les possibilités de rencontres entre personnes qui se connaissent peu (mixité sociale)
- Cela permettra de participer au développement touristique, de par les animations qui prendront place dans ces vergers

De plus, cette fiche-projet est en lien direct avec plusieurs autres fiches du PCDR (Programme pluriannuel de plantations d'arbres et de haies le long des voiries communales, projet d'éco-quartier des Essart, l'aménagement d'une zone humide (pré-au-pont) à Libois), le développement touristique d'Ohey sur le thème de l'arbre,... et d'autres projets du GAL, du contrat de rivière ou du PCDN (distribution aux particuliers d'arbres fruitiers dans le cadre du PCDN, création d'un verger conservatoire, acquisition de matériel (presse, etc) du Groupe d'Action Locale (GAL) dans le cadre du programme Leader, projet de jardin conservatoire du GAL, projet du renforcement du maillage écologique dans la plaine Ohey-Sorée-Florée du GAL, inscription de la Commune à BiodiverCités de l'asbl InterEnvironnement Wallonie, engagement de la commune dans les contrats de rivière Haute Meuse et Meuse Aval, engagement de la commune dans le plan MAYA, ...

Localisation :

Pour l'opération « jardins au naturel », les localisations changent chaque année mais les opérations ont toujours lieu dans des jardins d'habitants oheytois (propriétés privées). Pour la création, l'aménagement et la gestion de vergers et autres zones naturelles, cela se fera prioritairement sur des terrains publics, qui appartiennent déjà à la commune, ou dans certains cas, dans des zones intéressantes d'un point de vue biodiversité qui pourraient être acquises par la commune.

Statut au plan de secteur :

/

Statut de propriété :

/

Tâches à réaliser :

Pour la partie création et aménagement de sites naturels :

- Effectuer un inventaire des terrains intéressants au point de vue diversité biologique sur l'entité
- Procéder aux rachats éventuels de ces terrains par la commune.
- Etablir des plans d'aménagement et de gestions pour les différents terrains, éventuellement avec la participation de riverains lorsqu'il y en a.
- Procéder aux aménagements (plantations de fruitiers ou autres arbres, ...)
- Gérer les espaces naturels

Pour la partie opération « jardins au naturel », chaque année :

- Lancer l'appel à candidature aux habitants d'Ohey via le bulletin communal, toute boîte ou autre forme de communication

- Sélectionner un consultant externe qui effectuera les visites de terrains et les plans de gestion
- Mise en place des visites et de suivi des jardins retenus
- Evaluation et restitution de l'expérience dans le bulletin communal pour mettre en valeur l'action.

Objectifs visés :

Ce projet répond aux **objectifs** suivants :

- Préserver l'identité rurale des hameaux et villages (**objectif B**)
- Protéger et affirmer les paysages condruziens (**objectif C**)
- Protéger les biotopes, les ressources en eau et augmenter la biodiversité (**objectif D**)
- Développer une économie rurale dynamique, autour d'une image de marque porteuse (**objectif Q**)
- Soutenir l'agriculture locale (**objectif T**)

Il répond par ailleurs aux **défis** n°1, 3 et 4, à savoir :

Défi 1 : Gérer le territoire oheytois, valoriser et respecter le patrimoine bâti, naturel et paysager, en lien avec le défi énergétique

Défi 3 : Valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, en lien avec le défi énergétique

Défi 4 : Porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir.

Estimation globale du coût :

/ à préciser ultérieurement

Programme de réalisation :

Pour la partie création et aménagement de sites naturels :

- Phase 1 : Effectuer un inventaire des terrains intéressants au point de vue diversité biologique sur l'entité
- Phase 2 : Procéder aux rachats éventuels de ces terrains par la commune.
- Phase 3 : Etablir des plans d'aménagement et de gestions pour les différents terrains, éventuellement avec la participation de riverains lorsqu'il y en a.
- Phase 4 : Procéder aux aménagements (plantations de fruitiers ou autres arbres, ...)
- Phase 5 : Gérer les espaces naturels

Pour la partie opération « jardins au naturel », chaque année :

- Lancer l'appel à candidature aux habitants d'Ohey via le bulletin communal, toute boîte ou autre forme de communication
- Sélectionner un consultant externe qui effectuera les visites de terrains et les plans de gestion
- Mise en place des visites et de suivi des jardins retenus
- Evaluation et restitution de l'expérience dans le bulletin communal pour mettre en valeur l'action.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

(Lot 2) Le projet s'inscrit dans le plan MAYA auquel la commune d'Ohey s'est engagée en 2011, et qui compte des actions en faveur de la biodiversité et plus particulièrement des insectes pollinisateurs, étalées sur plusieurs années consécutives.

Etat du dossier :

- L'opération « jardins au naturel » a déjà été réalisée en 2008 et en 2009 et a connu un beau succès.
- Pour la création et l'aménagement d'espaces naturels, un plan d'aménagement a été réalisé dans le cadre de la réalisation de l'éco-quartier des Essarts. Une dynamique similaire est en place pour l'aménagement de la zone d'espace vert à Libois (pré-au-pont). Par ailleurs, la commune mène actuellement au point une gestion différenciée de tous ses espaces verts.

Programmation dans le temps :

De 2008 à ... chaque année, l'opération « jardins au naturel » sera menée dans le courant de l'été.

2012-2013 : Inventaire des terrains intéressants d'un point de vue diversité biologique

2013-2018 : Acquisition et aménagement progressif des terrains

Les impacts du projet :

Aspect environnemental :

- Le projet de « jardins au naturel » veille à accueillir la nature dans les jardins, chez les particuliers. Le particulier s'engage en signant une charte à adopter un comportement respectueux de l'environnement comme par exemple ne pas utiliser de pesticides dans son jardin, planter des espèces indigènes, ... L'impact positif que cela a sur l'environnement est clairement établi.
- Le projet de création, d'aménagement et de gestion de zones naturelles mettra l'accent sur la préservation de l'environnement, la conservation de la biodiversité et valorisera une agriculture de qualité, à dimension humaine, soucieuse de l'environnement (vergers,...).

Aspect économique :

- La commune finance le consultant externe qui réalise les plans d'aménagement. Ce qui incite les particuliers à agir pour la nature. Les participants de l'opération « jardins au naturel » dépenseront peut-être différemment le budget prévu pour leur jardin (exemple : l'argent prévu pour les pesticides peut servir à acheter un nichoir, etc...).
- Pour l'aménagement et la gestion des zones naturelles, on essaie de privilégier au maximum l'économie locale (pépiniéristes, architectes paysagistes,...).

Aspect socio-culturel :

- Le projet de « jardins au naturel » sensibilise les particuliers à la préservation de la nature chez eux.
- Le projet de création, d'aménagement et de gestion de zones naturelles fait la promotion d'une alimentation saine (production fruitière locale de saison). Dans la mesure du possible, les plans d'aménagement des zones naturelles se feront de manière participative. Des aménagements pour les PMR seront également envisagés. De plus, ce projet est accessible à tous, et susceptible de donner lieu à diverses démarches participatives. Cela permettra de « sauver de l'urbanisation » un terrain bien situé au cœur du village, et d'y préserver un espace « vert », ayant une fonction publique et renforçant la cohésion sociale. Enfin, les terrains aménagés peuvent susciter le développement d'une vie associative et sociale riche, au travers d'activités diverses.

Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

Indicateurs de réalisation :

Augmentation et/ou conservation de la biodiversité des jardins et des terrains naturels recensés sur l'entité et renforcement des liens sociaux au sein des noyaux de villages.

Indicateurs de résultats :

Nombre de jardins suivis et ayant reçu un plan d'aménagement : entre 5 et 10/an

Nombre de terrains intéressants recensés pour l'aménagement : entre 5 et 15

Superficie (en ha) de terrains aménagés et gérés de manière naturelle : entre 3 et 10 ha

Annexe

/

LOT 2 FICHE-PROJET 9

Aménagement d'une infrastructure de type multiservices en faveur d'animations pour la petite enfance, pour les aînés et pour des activités intergénérationnelles

Description du projet :

Ce projet vise à disposer de nouveaux locaux pour les services et activités existants et à créer afin d'organiser un espace d'utilité publique correspondant à la réalité quotidienne et locale des habitants.

Vu le franc succès des activités organisées dans la salle de la convivialité (comme par exemple les consultations de l'ONE, les ateliers « Bébé rencontres » voir explications du projet en annexe, les ateliers d'informatique pour les aînés), l'idée est de disposer de certains espaces sans devoir monter et démonter les tables et chaises et stocker le matériel didactique pour les activités.

La maison multiservices est un concept récent, insistant sur la nécessité de retrouver des services (publics et/ou privés) de proximité au cœur des villages.

C'est un espace dans lequel sont mis à la disposition de la population locale un ensemble de services apportant une réponse à des besoins identifiés, en vue d'accroître leur accessibilité. L'EMS est donc construit en fonction des spécificités locales sur base: des besoins et attentes du public, des services locaux existants à rendre plus accessibles, des services à créer pour répondre aux besoins et attentes.

Une des pistes envisagées serait de construire une annexe à la « Maison de la convivialité » qui aurait comme finalité d'accueillir diverses activités et services à la population. Le fait de pouvoir regrouper ces activités dans un seul lieu spécialement conçu et aménagé induirait inévitablement une création de contacts et de liens entre les personnes participantes (petite enfance, enfance & parents, seniors, adolescents ou n'importe quel habitant de la commune). Cet espace de mixité sociale jouerait donc un rôle important de cohésion sociale au sein de la commune et susciterait le développement de relations intergénérationnelles.

Il serait constitué d'un grand local polyvalent, d'une grande cuisine professionnelle, d'un local d'activités plus petit et d'une pièce de rangement.

Les activités qui pourraient y prendre place sont nombreuses :

- Ateliers pour les seniors (cuisine, écriture, jeux de société, cours d'informatique et de nouvelles technologies, gymnastique douce, etc.)
- Espace Public Numérique (petit local d'activité)
- Animation pour enfants et adolescents

- Ateliers petite enfance : massages bébés, coin lecture, espace pour la psychomotricité, activités préventives envisageables dans le cadre du projet « Espace rencontre parents-enfants » (éveil musical, éveil sensoriel, formations aux soins d'urgence, séances d'information sur divers thèmes, ...)
- Organisation de conférences pour parents, pour seniors, etc. (grand local polyvalent)

Enseignements à retenir de la visite du GT à Comblain-au-Pont :

- Réfléchir globalement à la valorisation du bâtiment (locaux ouverts au public, logement dans une partie sous-exploitée du bâtiment, etc.)
- Réfléchir globalement à la valorisation de la dynamique commerciale, sociale, associative, culturelle et/ou touristique
- Aménager les locaux (et dans une moindre mesure les abords) en pensant à la polyvalence des lieux et à la diversité des activités qui pourront s'y dérouler
- Avoir conscience de l'effet de levier que peuvent avoir certains projets sur le développement et le soutien de la vie locale

Cette Fiche-projet doit être envisagée de manière globale et des liens sont à faire avec d'autres fiches du PCDR (notamment en termes de complémentarité au niveau des salles à aménager.) :

Origine de la demande :

- GT Défi 3
- Diverses demandes ont été formulées aux travailleurs sociaux de la commune. Ce projet répond à des besoins exprimés par la population.

Justification du projet :

La politique intergénérationnelle développée par la Commune manque d'une infrastructure pour accueillir ses activités.

Ce projet aura des répercussions positives au niveau culturel, social et associatif.

- Ce projet permettrait le développement de la cohésion sociale au sein de la commune
- Ce projet répondrait aux attentes et besoins des différents publics cités en termes d'activités sociales
- Ce projet permettrait d'aider au développement d'un Espace Public Numérique fixe et donc à la lutte contre la fracture numérique
- Ce projet permettrait de développer les relations intergénérationnelles par la fréquentation d'un endroit commun
- Ce projet permettrait le développement d'une mixité sociale par la création d'un espace ouvert à tous les Oheytois
- Ce projet permettrait d'utiliser un potentiel à bâtir communal.

- En bénéficiant de locaux dont les coûts de location seraient peu élevés, les groupements de l'entité pourront ainsi développer leurs activités.
- Il est important de bien définir le projet si on veut aboutir à un véritable travail d'intégration de différents publics pour recréer du lien social. Il faut susciter un projet commun et solliciter la population (différentes associations,...). Dans cet esprit, il est prévu qu'un comité de gestion détermine la nature des activités autorisées. Ce comité serait composé de représentants d'associations, d'habitants et de riverains.

Localisation (possible) :

Annexe à la maison de la convivialité, située derrière le bâtiment central de l'Administration communale, place roi Baudouin, 79 B à Ohey

Statut au plan de secteur :

Zone d'habitat à caractère rural. (rubrique cadastrale 766 F3)

Statut de propriété :

Propriété communale.

Tâches à réaliser :

- Dresser un inventaire des besoins en locaux pour les activités et services existants et à créer.
- Consulter les acteurs des différents secteurs concernés et les usagers potentiels.
- Mise en place d'un comité de gestion pour réfléchir à la répartition des lieux
- Etablir le montage financier avec cahier des charges
- Réaliser le projet.
- Evaluer le projet.

Objectifs visés :

Défi 2 : Adapter le bâti, la mobilité et les infrastructures à l'évolution démographique de manière durable, en lien avec le défi énergétique

Défi 3 : Valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, en lien avec le défi énergétique

Défi 4 : Porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir

Défi 5 : Implanter une politique culturelle durable au niveau local : une bonne gouvernance

- J : Localiser les équipements, les activités et l'habitat de manière à optimiser les déplacements

- U : Adapter les services et équipements à l'évolution des modes de vie
- V : Créer, aménager des infrastructures de rencontre et de services à la population
- X : Informer, communiquer, échanger
- Y : recourir à la participation citoyenne, favoriser le lien social
- Z : Doter la Commune des services et des infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins de la population dans les 10 ans à venir.

Estimation globale du coût :

A déterminer.

Une première estimation pour une annexe en bois est de 90 000 euros.

Programme de réalisation :

- Réflexion à mener au niveau de l'ensemble du territoire (besoins, locaux disponibles, activités et services existants...)
- Montage du projet
- Réalisation
- Evaluation

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

La réalisation de cette fiche permettra la concrétisation de plusieurs dynamiques envisagées dans le cadre de ce PCDR par la création de locaux adaptés.

État du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Le dossier est au stade de la réflexion sur base des différentes demandes formulées.

Programmation dans le temps :

- Réflexion à mener au niveau de l'ensemble du territoire (besoins, locaux disponibles, activités et services existants...) : 2012-2013
- Montage du projet : 2013-2014
- Réalisation : 2015-2016
- Evaluation : 2016-2017

Les impacts du projet :

Les impacts économiques

Ce projet a des impacts économiques potentiels par le maintien ou la création d'emplois liés aux services et activités poursuivies ou à créer.

Les impacts environnementaux

Une démarche de rationalisation des locaux permettra d'optimiser l'utilisation des locaux à créer et d'éviter la multiplication de construction de bâtiments.

Les impacts sociaux

La cohésion sociale est renforcée ainsi que le dynamisme associatif. L'augmentation de l'offre de services et d'activités permet l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et du tissu social.

Les Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

Indicateur	Cible	Source de vérification
Le nombre d'associations ou de prestataires de services utilisant les locaux	7 dans 5 ans	Commune
Le nombre de personnes inscrites aux activités ou aux services proposés	25 en 10 ans	Commune, comité de gestion
La satisfaction des bénéficiaires des services et activités	75% de satisfaits	Commune, comité de gestion, CLDR via une enquête de satisfaction

Annexe (s) :

Explication du projet espace rencontre parents-enfants

Origine du projet

Vu le franc succès remporté par l'après-midi récréative du samedi 27 novembre 2010 : 70 à 80 parents ont participé à cette porte ouverte et ils ont manifesté de l'intérêt pour les différents services proposés ou à proposer par l'ONE ; (voir article de presse de Andenne Potins de décembre 2010) ;

Les activités proposées pour animer cette après-midi étaient:

- une **exposition jouets** avec différents espaces exposant les jouets adaptés aux différents âges des enfants et explicitant leur utilité dans le développement de l'enfant (sensoriel, tactile, psychomoteur,...) ;
- un **coin lecture** pour montrer l'intérêt du livre pour l'apprentissage du langage, lecture...
- un **atelier grimage** ;
- **la venue de Saint-Nicolas** .

Une réunion s'est tenue le 18 janvier 2011 entre les TMS de l'ONE et le service social de la commune pour réfléchir aux activités à envisager pour 2011 ;

Vu le souhait des travailleuses de mettre l'accent sur le côté relationnel et convivial des activités à proposer, l'idée est venue de créer un espace de rencontres parents-enfants.

Objectifs du projet

Cet espace de rencontres parents-enfants permettrait aux parents de :

- Passer un moment de convivialité et d'échange avec d'autres parents et briser ainsi la solitude de certaines des familles vivant en milieu rural.
- Socialiser les enfants qui n'ont pas les moyens de l'être via un milieu d'accueil.
- Avoir un contact avec les accueillantes d'enfants.
- Cibler les demandes particulières des familles en matière d'éducation à la santé et prévoir des activités qui y répondent.
- Organiser les activités collectives dans un cadre préexistant (par exemples séances d'informations aux parents sur des thématiques qui préoccupent vraiment les parents au quotidien (comme les pleurs, l'alimentation, le sommeil), des ateliers d'éveil musical, de psychomotricité, de massage bébés,...)
- Venir peser et mesurer son enfant, ainsi que poser leurs questions aux TMS (travailleuses-médico-sociales) comme lors de permanences sociales.

Vu que les activités répondront aux besoins et attentes des parents, le taux de participation n'en sera que meilleur. Les parents seront donc d'autant plus en confiance et à l'aise lors des activités collectives car ils se verront régulièrement et se connaîtront mieux.

Dates et fréquence de cette activité

Le souhait des travailleuses est d'organiser cet espace rencontres parents-enfants les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois de 9h30 à 11h30 dans le local des consultations, place Roi Baudouin, 79 B .

Partenariat entre l'one et la commune d'ohey- service Affaires Sociales

Ce projet s'intègre tout à fait dans le PCA (projet communal d'accompagnement des consultations d'ohey 42/92097/01).

Attendu qu'au delà d'avoir une visée de prévention médicale et une accessibilité universelle (service gratuit), les consultations ont aussi un rôle de prévention générale et d'éducation à la santé et à la parentalité. Ce projet répond tout à fait à cette philosophie de travail. Les parents pourront partager leurs joies et leurs difficultés avec d'autres et participer à certaines animations : massage, bricolage, musique, baby-gym...

LOT 2 FICHE-PROJET 10

Amélioration de la desserte de la commune par les transports en commun et aménagement de parkings vélos aux arrêts de bus principaux

Description du projet :

Ce projet vise à :

- Analyser les besoins réels (ce qui est mal ou pas desservi par les Transports en Commun) en concertation avec les différents opérateurs de la mobilité
- Coordonner les TEC des provinces de Liège et de Namur
- Etudier les possibilités de prolongement, création, modification des lignes de transports en commun, d'utilisation de véhicules de plus petite capacité, à la demande,...
- Mener des réflexions sur la localisation des abribus et des parkings vélos en tenant compte des projets de développement de la commune (nouvelles constructions, implantation des équipements communautaires et services publics, pôles d'activités et de commerces)

Le Schéma de structure communal (SSC) propose, au travers des mesures d'aménagement (M5), l'élaboration d'un plan communal de mobilité (PCM) ou d'un plan intercommunal de mobilité (PCIM) avec notamment l'amélioration de la desserte en transports en commun. Cette mesure est en priorité 1 = mesure à entamer ou à réaliser dans les 2 ans après l'approbation du SSC. Ce projet PCDR pourrait donc s'intégrer dans un PCM ou un PCIM.

Origine de la demande :

- Consultation
Schéma de structure communal

Justification du projet :

On observe un grand déséquilibre dans le réseau du TEC sur la commune, à la fois en termes de desserte et de fréquence de passages :

- le réseau est principalement présent sur l'axe Andenne-Ciney avec une bonne qualité de desserte et de fréquence de passage pour la « co-agglomération Ohey-Haillot ». Les autres villages de la commune sont peu ou pas du tout desservis
- le réseau de bus pour se rendre à Huy est quasiment absent. Seule une ligne hebdomadaire dessert le marché. Pourtant, la ville de Huy est un lieu de destination des Oheytois (gare ferroviaire, écoles, lieu de travail) ; le seul mode de transport pour s'y rendre est donc la voiture particulière

Ce projet vise donc d'une part, à améliorer la desserte de la commune par les transports en commun (en couverture et en fréquence) et d'autre part, à aménager progressivement des espaces de stationnement pour les vélos (10 emplacements environ) à proximité des arrêts principaux de la commune. Il s'agit également d'améliorer la sécurité des principaux arrêts de bus (notamment en créant des trottoirs surélevés) et créer des abribus en retrait de la voirie.

Localisation :

Ce projet concerne les différents villages de la commune desservis ou non actuellement par les transports en commun

Statut de propriété :

- Commune d'Ohey (voiries communales)
- Province de Namur (N921 Ciney-Andenne et N983 Ohey-Durbuy)
- Région wallonne (N698 Ohey-Huy)
- TEC Namur
- TEC Liège
- SRWT
-

Public plus particulièrement touché :

- Usagers lents (piétons, cyclistes), personnes âgées, jeunes, personnes à faibles revenus et PMR

Porteurs (ceux qui devraient s'impliquer dans la mise en œuvre du projet) :

- Commune
- Gestionnaire de la voirie
- Gestionnaire du réseau de transports en commun

Tâches à réaliser :

- Faire un état des lieux des arrêts de bus existants (présence ou non d'un abribus, d'un stationnement pour les vélos à proximité, marquage au sol, état de la chaussée ...)
- Fréquence des passages
- Recensement des besoins en matière de mobilité et de l'offre existante (personnes âgées, taxi social, ...)
- Identifier les points clés de la commune pour créer un ou des pôles multimodal(aux) rural(aux)
- Etudier techniquement et financièrement les différentes formules possibles pour étendre l'offre de transports en commun (type Proxibus, ...)

- Consulter les acteurs des différents secteurs concernés et les usagers potentiels
- Contacter les gestionnaires de la voirie et des TEC pour monter le projet
- Etablir le montage financier

Objectifs visés :

Défis :

Défi 2 : Adapter le bâti, la mobilité et les infrastructures à l'évolution démographique de manière durable, en lien avec le défi énergétique

Défi 3 : Valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, en lien avec le défi énergétique

Défi 4 : Porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir

Objectifs :

- o H. Améliorer la sécurité
- o I : Développer des moyens de transport autres que la voiture individuelle
- o J : Localiser les équipements, les activités et l'habitat de manière à optimiser les déplacements
- o M : Développer des actions et des mesures pour réduire les incidences sur l'environnement et notamment les émissions de gaz à effets de serre
- o V : Créer, aménager des infrastructures de rencontre et de services à la population

Estimation globale du coût :

A déterminer

Programme de réalisation :

- Elaborer un diagnostic de services existants en matière de transports en commun (transports en commun existants, ligne à développer, besoins en mobilité des différents publics, financements possibles pour créer de nouveaux services...), dans le cadre d'un PCM ou PICM
- Montage du projet
- Réalisation
- Evaluation

Etat d'avancement :

- Planification de contacts TEC

Prévu en 2011/2012 :

- Etude des besoins en fonction des groupes cibles

Lien avec les projets :

- GAL : secteur Services de proximité, voiturage et covoiturage
- Fiche-Projet 16 du lot 1 « Développement d'un service de voiturage-covoiturage »
- Schéma de Structure Communal (approuvé en Conseil Communal le 1^{er} juin 2011)

Programmation dans le temps :

Lot 2.

Impacts du projet :

Impacts économiques

Par une amélioration des déplacements et un meilleur accès aux services et commerces.

Impacts environnementaux

Par une augmentation des trajets effectués par des modes de transports alternatifs au véhicule individuel et donc une diminution du trafic automobile.

Impacts sociaux

Par le développement de la solidarité et des liens entre les habitants et entre les générations.

Indicateurs possibles de résultat :

Indicateur d'évaluation	Cible	Source des données
Nombre d'abonnements aux TEC , Fréquentation des lignes	Augmentation de XX% du nombre d'abonnés, de la fréquentation	TEC
Taux de dépendance des ménages à l'automobile	Diminution du nombre de véhicules par ménage de XX% dans les 10 ans	INS

Annexe (s) :

Aucune

LOT 2 FICHE-PROJET 11

Soutien et contrôle communal à l'épuration individuelle des eaux usées et à des formules d'épuration semi-collectives dans certaines zones ayant un statut d'épuration individuelle

Description du projet :

En ce qui concerne le soutien communal, la Commune vise à informer les citoyens sur les différents systèmes d'épuration individuelle et semi-collective existants.

Quant au contrôle, la Commune ne disposant pas des moyens techniques et des compétences humaines pour réaliser seule cette mesure, celui-ci devra être confié à l'intercommunale INASEP dans le cadre d'une mission concertée avec la Commune.

Origine de la demande :

CLDR 21/04/2010

GT Défi 1 : gérer le territoire oheytois, valoriser et respecter le patrimoine bâti, naturel et paysager, en lien avec le défi énergétique

GT Défi 5 : implanter une politique durable au niveau local et une bonne gouvernance dans le respect de l'intérêt collectif

Publics :

- Prioritairement les candidats bâtisseurs en zone d'épuration individuelle (non égouttée)
- Les propriétaires de maison, d'appartement ou d'entreprises en zone d'épuration individuelle (non égouttée)

Porteurs de projet :

- La commune et en particulier le Service du Développement Durable pour l'information aux candidats bâtisseurs et aux propriétaires des zones d'épuration individuelle
- La commune et en particulier le Service du Développement Durable pour la coordination des projets d'épuration semi-collective
- L'Inasep pour le conseil et le support techniques, ainsi que le contrôle

Justification du projet :

Comme précisé dans le diagnostic, les principales carences en termes d'infrastructures et de services publics sont les suivantes :

- le réseau d'égout est encore à densifier, mais néanmoins, il est évident que des zones de l'entité ne pourront pas être

égouttée et que, de facto, ces zones resteront en épuration individuelle ou semi-collective ;

- les rejets d'eaux sont encore insuffisamment épurés dans certaines zones comme Evelette ;
- il n'y a encore qu'une seule station d'épuration (assainissement des eaux usées) sur les deux prévues ;

En outre, le diagnostic pointe que la pollution de certains cours d'eau constitue un des principaux problèmes de l'environnement naturel sur la Commune.

Localisation :

Sont essentiellement concernés les habitations des zones d'assainissement autonome comme :

Jallet, Filée, Baya, Goesnes, Libois, La Bouchaille
certaines parties d'Evelette, Haillot et Ohey

Statut au plan de secteur :

Commune d'Ohey, zones d'habitat mixte

Statut de propriété :

Propriétés privées

Tâches à réaliser :

- 8) rassembler de la documentation concernant les systèmes d'épuration individuelle et semi-collective agréés par la Wallonie (réalisé en 2010-2011)
- 9) informer la population concernée sur les obligations en matière d'épuration individuelle ou semi-collective :
 - a. journée d'information sur l'épuration individuelle le 26 mars 2011 : *Le Point sur l'Assainissement Autonome (épuration individuelle) dans la Commune d'Ohey*
 - b. information aux candidats bâtisseurs en zone d'assainissement autonome
- 10) coordonner les projets d'épuration semi-collective
- 11) Se coordonner avec l'Inasep pour le conseil et le support techniques, ainsi que le contrôle

Objectifs visés :

Ce projet permet de répondre à au moins trois des 26 objectifs définis dans le PCDR :

A : encadrer le développement de l'urbanisation

Ce projet vise à encadrer l'urbanisation dans le respect des ressources et du sol ainsi qu'à affirmer durablement l'identité rurale condruzienne de la commune. La qualité du milieu naturel est une des préoccupations majeures de la commune : c'est pourquoi, dans

le schéma des orientations territoriales, il est proposé des priorités d'urbanisation en fonction des infrastructures et des dispositifs d'assainissement existants en zone d'assainissement collectif et en zone d'assainissement autonome. En effet, ce document stipule qu' « *il est souhaitable, en fonction des possibilités, de privilégier l'urbanisation des parcelles situées en zone d'assainissement autonome car il est obligatoire d'y installer une station d'épuration individuelle* ».

D : protéger les biotopes, les ressources en eau et augmenter la biodiversité

Informers les citoyens sur les diverses formules d'épuration individuelle permet de travailler en amont et d'éviter d'augmenter la quantité d'eaux usées à traiter sur le territoire.

M : développer des actions et des mesures pour réduire les incidences sur l'environnement

Afin d'améliorer la gestion des eaux sur la commune, il est précisé, dans le Schéma de Structure, qu'il faut :

1. dans les zones d'assainissement autonome, exiger l'installation d'une citerne de 5000 litres de capacité de base plus une partie permettant de retarder l'écoulement et réfléchir à la mise en place d'un contrôle systématique des stations d'épuration individuelle lors de la construction des nouveaux bâtiments et ensuite au fil du temps de leur bon fonctionnement
2. imposer l'installation de fosse septique (avec by-pass) en l'absence de réseau d'égout
3. informer la population sur l'entretien des fosses septiques et stations d'épuration individuelle

En outre, concernant les ensembles bâtis construits en zone agricole, le Schéma de Structure précise que les extensions ou réaffectations de bâtiments existants en zones agricoles sont admises, à condition que le projet respecte le style architectural condruzien et que les réseaux techniques soient installés, notamment l'assainissement des eaux usées via une épuration autonome.

Programme de réalisation :

- 1) rassembler de la documentation concernant les systèmes d'épuration individuelle et semi-collective agréés par la Wallonie
- 2) localiser les zones à problèmes
- 3) informer la population concernée sur les obligations en matière d'épuration individuelle ou semi-collective :
 - a. proposer régulièrement des séances d'information
 - b. informer systématiquement les candidats bâtisseurs en zone d'assainissement autonome
- 4) réaliser un inventaire des stepi existantes
- 5) Se coordonner avec l'Inasep pour le conseil et le support techniques
- 6) Engager l'INASEP pour réaliser le contrôle des stepi
- 7) coordonner les projets d'épuration semi-collective

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

18/02/2012

Dans le cadre des Contrats de Rivière (Meuse Aval et Haute-Meuse), la Commune d'Ohey s'est engagée à réaliser les deux missions suivantes avant 2013 :

- Informer et sensibiliser les particuliers sur leurs obligations en matière de traitement de leurs eaux usées (réalisé en 2011 : séance d'information le 26 mars, à répéter)
- Donner une information aux habitants sur les différents systèmes d'épuration (documentation rassemblée, info à systématiser)

Etat du dossier :

- Une séance d'information sur les différentes formules d'épuration individuelle a eu lieu le 26 mars 2011
- Une documentation concernant les systèmes d'épuration individuelle agréés par la Wallonie a été rassemblée : la communication reste en chantier
- L'étude des zones nécessitant une approche semi-collective est en cours au niveau de Libois (dossier à suivre)

Programmation dans le temps :

1. Localiser les zones à problèmes	2011
2. Réaliser un inventaire des stepi existantes	2012-13
3. Engager l'INASEP pour réaliser le contrôle des stepi	< 2013
4. Proposer régulièrement des séances d'information	< 2012
5. Systématiser l'info aux candidats bâtisseurs en zone d'assainissement autonome	< 2012

Les impacts du projet :

- Au niveau environnemental, le fait d'augmenter le nombre de stepi sur l'entité permet d'améliorer la qualité des eaux sur la Commune
- Au niveau économique, ce projet permet d'avertir les citoyens de l'existence d'une prime octroyée par le SPW pour l'équipement en épuration individuelle d'une habitation ou un groupe d'habitations érigées avant la date d'approbation ou de modification du plan communal général d'égouttage ou du plan d'assainissement du sous-bassin hydrographique qui les a classés
- Au niveau social, les séances d'information permettront aux habitants de rencontrer des personnes compétentes en la matière et de réaliser un échange d'expériences entre habitants dans la même situation

Les indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

- Nombre de stepi contrôlées /an
- Nombre de déclarations de classe 3 concernant des installations de stations d'épuration individuelle rentrées à la Commune /an
 - 5 en 2003
 - 3 en 2004
 - 6 en 2005
 - 9 en 2006
 - 8 en 2007
 - 9 en 2008
 - 6 en 2009
 - 5 en 2010
 - 3 en 2011
- Nombre de participants aux séances d'information (30 participants le 26 mars 2011)

Annexe (s) :

LOT 2 FICHE-PROJET 12

**Création d'une ou de plusieurs petite(s) zone(s)
d'activités artisanales**

Description du projet :

La micro-zone d'activités artisanales, judicieusement localisée dans la zone d'habitat située au centre d'Ohey (en référence notamment à des notions d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de mobilité - lien avec le GT défi 1), d'une superficie d'environ 9 hectares, sera principalement destinée à accueillir des PME / TPE, des commerces et des services. Elle pourra accueillir également des fonctions complémentaires: espaces verts publics, équipements communautaires.

Sa localisation présente différents atouts :

- Situation de proximité avec le principal noyau d'habitat de la Commune à la croisée d'axes routiers provincial et régional importants ;
- proximité du centre villageois et de ses équipements : services publics et équipements communautaires, commerces de proximité, habitat
- un environnement naturel et paysager de qualité
- sa localisation en bord de voirie provinciale N921 et une bonne accessibilité aux transports en commun comme aux voitures.

Par sa position en entrée de cœur de village d'Ohey, le long de la N921, le projet de micro-zone d'activités artisanales veillera tout particulièrement à l'intégration paysagère des bâtiments avec l'aménagement de zones tampons végétales de manière à assurer une bonne transition entre la zone d'activités et l'habitat situé Rue du Berger, Rue Henrychène, Ruelle Thirionnet, Rue de Reppe, Rue Froidbise. Cette zone, qui intégrera une approche paysagère et environnementale poussée à l'instar du principe des éco-quartiers, pourrait comprendre également des bâtiments publics destinés à soutenir la création d'entreprises (voir FP 11).

Le choix d'une zone d'activités très intégrée sur le plan de l'environnement, de type « éco-zone » s'inscrit dans la volonté d'agir dans le respect du développement durable, axe central de politique communale; respect du site, qualité d'intégration dans le paysage proche et lointain, utilisation de matériaux locaux, ...

Cette micro-zone d'activités artisanales pourrait en outre avoir une affectation partielle à un thème/pôle fédérateur, dans un créneau spécifique de développement (ex : le bois).

Ce projet devra faire l'objet d'une reconnaissance de zone d'activités économiques pour obtenir le financement des infrastructures (voirie, égouttage, ...).

Ce projet participe à la mixité fonctionnelle de l'entité d'Ohey, à l'attractivité du cœur de village et apporte une réponse importante

à la volonté de créer de l'emploi au niveau local pour répondre aux besoins socio-économiques de la commune, notamment au chômage important de la commune (de 12 à 14%).

Origine de la demande :

La demande est issue à la fois d'une demande exprimée de longue date par les acteurs économiques et sociaux de la commune, du travail du GT défi 3 et du GT défi 1, de la CLDR, des acteurs économiques locaux et des riverains.

Public :

- Les habitants de la commune
- Les artisans et responsables de PME et TPE
- Les chercheurs d'emploi

Porteurs :

- La Commune
- Le BEPN, intercommunale de développement économique
- Les privés porteurs de projets d'activités artisanales

Justification du projet :

Le diagnostic du PCDR a mis en évidence le potentiel de développement économique le long de la N921 dans la traversée de l'entité d'Ohey.

La commune connaît un taux de chômage (12,8% en mars 2010) qui nécessite d'apporter des réponses, notamment par le développement d'une offre d'emplois sur le territoire communal, au travers de deux axes principaux : le développement touristique et le développement des activités économiques. A noter qu'il existe également dans la région un certain nombre d'entreprises et d'indépendants qui recherchent un terrain adapté pour développer ou diversifier leur activité dans des conditions plus favorables.

- Ce projet agira comme un soutien indispensable aux indépendants et/ou porteurs de projets.
- La mise en place d'une telle zone favorisera la promotion de l'artisanat local et l'économie locale.
- Ce projet comporte un intérêt urbanistique certain puisqu'il devrait permettre d'éviter de dénaturer plus encore le cœur du village d'Ohey, en offrant une localisation adaptée aux PME/TPE locales et commerces qui souhaitent se développer ou trouver une surface d'activités plus propice à leur fonctionnement (agrandissement/stocks plus conséquents). En effet, dans les années 70, de nombreux aménagements à vocation économique et d'habitat ont été réalisés avec un manque d'intégration urbanistique, principalement par manque d'outils en matière d'aménagement du territoire et urbanisme, et par manque de moyens humains communaux.
De nombreux projets d'éclos à cette époque ont eu un effet déstructurant, notamment le long de la route Ciney-Andenne.

La zone d'activité artisanale proposée ici permettra de recréer une plus grande cohérence et de corriger quelque peu la situation de cette zone d'habitat en brisant la linéarité du développement le long de l'axe Andenne-Ciney au profit de la création d'un nouveau quartier au centre du village permettant de renforcer le noyau d'habitat majeur et a pour objectif d'attirer certains PME/TPE, commerces dans un endroit mieux approprié pour libérer de l'espace au centre du village pour d'autres commerces et d'autres activités économiques qui s'intègrent plus aisément en zone d'habitat. L'objet de ce projet n'est donc pas de « vider » les villages de leurs activités économiques, mais de définir des zones plus appropriées à certaines activités économiques. En effet, les villages ruraux, pour rester vivants (ne pas devenir des dortoirs), doivent pouvoir accueillir en leur sein des activités économiques adaptées. Certains commerces, services, activités artisanales trouvent tout à fait leur place au cœur des villages (et la zone d'habitat au plan de secteur autorise leur implantation)

Localisation :

L'éco-zoning est localisée au site de la Gendarmerie à Ohey, le long de la N921 dans la traversée de l'entité d'Ohey.

Statut au plan de secteur :

Actuellement les terrains repris dans cette future zone sont inscrits au plan de secteur en partie zone d'habitat à caractère rural et en partie en zone agricole.

Un PCA révisionnel est proposé au schéma de structure communal en projet pour créer cette zone d'activités artisanales. Les périmètres de compensation utilisés pour la création de cette zone seraient repris de l'actuelle zone d'activités économiques mixte d'Ohey, qui serait quant à elle reprise en zone de parc et des zones d'extraction qui ne sont plus en exploitation.

La zone d'activités économiques mixtes actuelle de la commune est située sur l'entité d'Ohey, à proximité du hall des sports et de l'école communale. Elle est occupée par un dépôt de voitures usagées depuis plusieurs années. Cet espace présente cependant des qualités paysagères et bâties.

Il s'agit de modifier l'affectation de cette zone en zone de parc avec maintien de la fonction d'habitat pour le château situé sur le site.

Cette mesure permettra de :

- compléter le dispositif d'équipements communautaires déjà présent à proximité (hall des sports, tennis) pour créer un pôle d'animation dans le cœur de village d'Ohey
- créer un espace accessible à tous, favorisant les rencontres entre les habitants

- valoriser le patrimoine présent sur ce site et peu connu des habitants

Statut de propriété :

Les terrains appartiennent actuellement à un propriétaire privé.

Tâches à réaliser :

Différentes étapes sont nécessaires pour la création de la micro-zone :

- Analyse du site par le BEP
- Elaboration du dossier justificatif
- Autorisation par arrêté du GW pour reprendre le site en PCAR
- Réalisation du PCAR
- Information et consultation de la population
- EIE
- Finalisation du projet de ZAEM
- Présentation du projet final à la population
- Mise en œuvre de la ZAEM
- Début des travaux

Objectifs visés :

Objectifs visés :

- A Encadrer le développement de l'urbanisation
- B Préserver l'identité rurale des hameaux et villages
- J Localiser les équipements , les activités et l'habitat de manière à optimiser les déplacements
- Q Développer une économie rurale dynamique autour d'une image de marque porteuse
- R Créer des infrastructures d'accueil pour entreprises
- S- Améliorer l'information aux porteurs de projets, les accompagner, les mettre en réseau, créer des partenariats

Réponse aux défis :

- 1- Défi 1 : gérer le territoire oheytois, valoriser et respecter le patrimoine bâti, naturel et paysager, en lien avec le défi énergétique
- 2- Défi 2 : Adapter le bâti, la mobilité et les infrastructures à l'évolution démographique de manière durable, en lien avec le défi énergétique Valoriser l'économie locale,...
- 3- Défi 3 : Valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, en lien avec le défi énergétique
- 4- Défi 4 : Porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir.

Estimation globale du coût :

/ à préciser ultérieurement

Programme de réalisation :

Phase 1 : inscription du projet dans le schéma de structure communal en voie de finalisation

Phase 2 :Autorisation

- Autorisation par arrêté du GW pour reprendre le site en PCAR

Phase 3 : Avant-projet

- Réalisation de l'avant-projet de PCAR
- Information et consultation de la population
- Etude du PCAR
- EIE

Phase 4 : Etude de PCAR

- Finalisation du PCAR
- Finalisation du projet de ZAEM
- Présentation du projet final à la population

Phase 5 :Mise en oeuvre

- Mise en œuvre de la ZAEM
- Début des travaux

Etat du dossier :

Ce projet de zone d'activité est en cours de réflexion à la Commune, en partenariat avec le BEPN. Le BEPN a présenté le projet dans le cadre des micro-zones d'activités économique du plan Marshall 2.vert et a reçu une bonne cotation (2^{ème} meilleur projet) sans être retenu.

Le BEPN doit proposer le site pour qu'il soit repris sur la liste des PCAR autorisés par le GW.

Le BEPN poursuit l'analyse du site afin de préparer un avant projet tenant compte des différents éléments :

- Périmètres de compensation
- Activités autorisées sur le site
- Modalités environnementales : zone tampon, couloir de verdure, eco-constructions, ...
- Négociations avec les propriétaires
-

Une réunion d'information avec les riverains a eu lieu le 19 mai 2011 de manière à présenter le projet et à recueillir les remarques et/ou informations. L'annonce de ce projet n'a pas généré de la part de la grande majorité des riverains directement concernés par le projet une réaction d'opposition mais au contraire une volonté de participer activement au développement du projet de manière à bien pouvoir intégrer leurs attentes, engagement pris par la commune.

Le projet a été repris explicitement dans le projet de schéma de structure communal.

Préalablement au choix d'établir la ZAEM sur le site de la Gendarmerie, 4 zones avaient été étudiées par le BEPN (sur base d'une analyse multicritères) afin de déterminer la pertinence de mettre en œuvre une ou plusieurs de ces zones avec notamment une formule de hall relais.

Par ailleurs plusieurs études ont démontré la qualité économique de l'axe Andenne-Ciney. Le fait que le développement économique se fasse à proximité du centre du village d'Ohey, en cohabitation avec la fonction résidentielle et non en périphérie, est considéré comme un atout.

Notons qu'au plan de secteur actuel, il n'existe aucune zone d'activité économique, excepté une zone près du château d'Ohey occupée par un ferrailleur. L'idée est de déplacer cette zone via un Plan Communal d'Aménagement Révisionnel (PCAR). L'idée centrale serait de donner à la future zone d'activité économique une affectation partielle à un thème/pôle fédérateur, dans un créneau spécifique de développement (ex : le bois).

Les promoteurs ont bon espoir de trouver des entreprises intéressées à s'implanter dans une telle zone, et il y aurait d'ailleurs à l'heure actuelle des demandes concrètes de la part d'indépendants locaux.

Programmation dans le temps :

Phase 1 : Adoption du schéma de structure et entrée en vigueur de ce SSC : avril 2012

Phase 2 : Autorisation

- Autorisation par arrêté du GW pour reprendre le site en PCAR : 2012

Phase 3 : Avant-projet

- Réalisation de l'avant-projet de PCAR :2012-2013
- Information et consultation de la population :2013
- Etude du PCAR :2013-2014
- EIE :2014

Phase 4 : Etude de PCAR

- Finalisation du PCAR :2014
- Finalisation du projet de ZAEM :2015
- Présentation du projet final à la population

Phase 5 :Mise en oeuvre

- Mise en œuvre de la ZAEM
- Début des travaux : 2016

Les impacts du projet :

Aspect socio-économique :

- Le projet permettra d'accueillir des entrepreneurs locaux qui ont besoin d'espace pour lancer ou développer leurs activités.
- La création d'un atelier rural localisé dans la ZAEM permet à la Commune de développer l'économie locale dans un processus global et intégré des opérations de développement rural

- Ce développement permettra de soutenir la diversification des activités rurales (ex :filière bois, ...) et la création d'emplois donc à la lutte contre le chômage
- Développement et mise en réseau d'activités économiques locales : la proximité de différentes entreprises peut faciliter les échanges et les informations en créant des dynamiques de collaboration et d'information voire de spécialisation de filières

Aspect d'aménagement du territoire :

- Aménagement à vocation économique permettant de construire des bâtiments dans un contexte urbanistique intégré au niveau de l'urbanisme et de l'énergie dans une localisation plus appropriée que le centre des villages anciens tout en n'étant pas trop éloigné des axes principaux et des commerces et services
- Développement intégré et global de l'activité économique adapté au milieu rural : pérennisation d'activités artisanales, de PME/TPE rurales, de services et commerces

Aspect environnemental :

- Développement d'un éco-zoning intégrant les performances énergétiques et environnementales
- Intégration du bâti dans un cadre naturel et rural : sentiers, créations de haies, de zones tampon dévolues à la biodiversité, proximité des axes et des arrêts de TEC
- Le projet de création, d'aménagement d'éco-zoning fait la promotion d'un développement économique local intégré aux caractéristiques environnementales.

Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

Indicateurs de réalisation (liés aux objectifs opérationnels) :

- Créer des infrastructures d'accueil pour entreprises (obj.R) : 1 atelier rural
- Développer une économie rurale dynamique (obj.Q) : 10-20 entreprises

Indicateurs de résultats (liés au projet) :

- Nombre d'emplois potentiels : 130

LOT 2 FICHE-PROJET 13

**Développement de l'action culturelle locale ;
renforcement des collaborations avec les centres
culturels proches, voire (à terme) création d'un
centre culturel local**

Description du projet :

Il s'agit de :

- mieux connaître et valoriser le potentiel culturel (au sens large) qui existe à Ohey (artistes, associations diverses, citoyens développant des projets, etc) ; repérer les acteurs culturels sur lesquels s'appuyer,
- favoriser les rencontres entre acteurs culturels locaux, qu'ils soient reconnus par la Communauté Française (Maison des Jeunes d'Evelette) ou non (cfr nombreuses associations ou personnes qui agissent en matière culturelle),
- définir les grandes lignes d'une politique d'action culturelle et d'éducation permanente au niveau local. Il s'agit de ne pas se focaliser uniquement sur la diffusion culturelle (faire venir des spectacles de l'extérieur, etc) ni sur les infrastructures culturelles, mais bien de soutenir les initiatives existantes, de permettre aux acteurs locaux de développer des projets et d'être acteurs dans leur commune, de développer la citoyenneté, etc,
- développer les collaborations, synergies et partenariats (en matière de moyens humains et logistiques notamment) avec le centre culturel d'Andenne, le centre culturel régional de Namur, voire d'autres centres culturels proches (Marchin, Havelange, etc), afin de profiter de leurs expériences et compétences,
- si cela se justifie, à moyen terme, envisager la reconnaissance d'un centre culturel local, et l'engagement d'un animateur local.

Origine de la demande :

- GT défi 4
- La CLDR
- La commune
- Le Centre Culturel d'Andenne et le Centre Culturel Régional de Namur, qui ont diverses missions sur le territoire d'Ohey dans leur contrat-programme

Justification :

- Un potentiel culturel existe, autour de diverses personnes (citoyens, associations) qui ont des projets et qui ne demandent qu'à être soutenus (accompagnement de leur démarche, communication, soutien logistique, soutien financier, etc).
- Certains projets locaux (fosses d'extraction de terre plastique notamment) représentent des opportunités pour tisser des liens entre acteurs culturels.
- Des collaborations (encore ponctuelles) existent avec le Centre Culturel d'Andenne et le Centre Culturel Régional de Namur, à la satisfaction des personnes qui ont pu en bénéficier. L'opportunité existe de les développer.
- Des collaborations ponctuelles sont sollicitées par le centre culturel de Marchin, pour des projets ponctuels qui pourraient s'ouvrir au territoire de la commune d'Ohey.
- Actuellement, le sport occupe une place importante dans l'offre locale de loisirs (la construction d'un hall sportif et la désignation d'un employé communal chargé de fédérer les associations sportives y sont pour beaucoup) et ce, parfois au détriment de l'action culturelle et de l'éducation permanente.

Localisation :

Sans objet

Statut au plan de secteur :

Sans objet

Statut de propriété :

Sans objet

Tâches à réaliser :

- Elaborer un cadastre des acteurs culturels
- Mettre en place une plate-forme des acteurs culturels locaux pour identifier leurs besoins et les collaborations possibles
- Elaborer en partenariat d'une politique culturelle locale
- Mettre en place d'actions concertées

Objectifs visés :

Défi 3 : valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, en lien avec le défi énergétique

Défi 4 : Porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir

Défi 5 : Implanter une politique culturelle durable au niveau local : une bonne gouvernance

- V : Créer, aménager des infrastructures de rencontre et de services à la population
- W : Développer une politique culturelle
- X : Informer, communiquer, échanger

Estimation globale du coût :

Sans objet

Programme de réalisation :

Une phase

Eléments dont il faut tenir compte dans la priorité à accorder :

Sans objet

Etat du dossier :

Diverses actions ont déjà été mises en place :

- Evénement Grand Ohey (EGO)
- Ohey sur son 21
- JD² (journée du Développement durable)
- Collaboration avec Andenne (2 décentralisation par an)

Programmation dans le temps :

Lot 2, 2015-2018 mais une réflexion peut être initiée dès 2011.

Les impacts du projet :

Les impacts économiques

Le développement de l'activité culturelle locale aura un impact positif sur les associations locales et donc sur le commerce local.

Les impacts environnementaux

Par le renforcement de l'identité et du sentiment d'appartenance, les citoyens auront plus tendance à préserver leur cadre de vie et donc l'environnement. Chaque action culturelle pourra aussi être envisagée dans une optique durable (co-voiturage pour les activités, ...).

Les impacts sociaux

Le développement de l'action culturelle présente un impact positif pour l'identité villageoise et le renforcement du sentiment d'appartenance communal. L'impact social est donc réel. La convivialité sera renforcée.

Indicateurs de résultats :

Indicateur	Cible	Source de vérification
Le nombre de	3 par an	Plate-forme des

collaborations entre acteurs culturels		acteurs culturels ou futur centre culturel local
Le nombre d'activités culturelles organisées à Ohey	4 par an, une par saison	Plate-forme des acteurs culturels ou futur centre culturel local

Annexes :

Aucune

LOT 2 FICHE-PROJET 14

Organisation d'animations sur le thème du patrimoine et des paysages

Description :

Le projet consiste à mettre sur pied diverses formes d'animations ayant pour thème le patrimoine et/ou les paysages d'Ohey.

En fonction du public cible, ces animations pourront se décliner comme suit :

- Classe du patrimoine (public scolaire)
- Ateliers du patrimoine (grand public et touristes)
- Circuit d'interprétation et visites guidées thématiques (grand public et touristes)
- Expositions dans la maison de la mémoire (grand public et touristes)

Justification :

Le diagnostic du territoire souligne la richesse patrimoniale et paysagère de la Commune d'Ohey.

De plus, le nombre de famille avec enfants est en augmentation constante et va de paire avec un accroissement de la demande pour des animations spécifiques pour les enfants.

Enfin, la Commune dispose d'un potentiel touristique important qu'il convient de mettre en valeur, notamment au travers de la valorisation du patrimoine et des paysages.

Ainsi, le patrimoine bâti, naturel et paysager de notre commune est encore peu (re)connu. Or, le paysage est une composante du cadre de vie, support de la mémoire et de l'identité des habitants, témoin de la diversité culturelle et écologique des territoires. Le paysage participe au bien-être social et constitue une ressource favorable à l'activité économique, à travers le tourisme notamment.

En Wallonie comme ailleurs, la population est de plus en plus sensible à la qualité de son cadre de vie et de ses paysages. Ceux-ci sont encore particulièrement riches et bien conservés dans la commune d'Ohey. Le patrimoine bâti, naturel et paysager compte de nombreux éléments remarquables qu'il convient de protéger.

De multiples questions émergent à ce sujet : Quelle physionomie dans le futur pour nos villages ? Quel urbanisme pour un développement harmonieux pour les villages? Comment protéger leurs caractéristiques et y intégrer au mieux les nouvelles constructions ?

« [...]le patrimoine ne se limite pas à cette architecture découverte bruyamment lors de ses sacro-saintes journées. Il doit pouvoir nous surprendre lorsque les amortisseurs de notre véhicule renâclent sous les pavés, lorsque la mousse d'une bière effleure nos lèvres, lorsque nous lisons les aventures d'un collègue appelé Tournesol. » (C.H. BLANQUET, j'ai un patrimoine, nous avons un patrimoine, ils auront un patrimoine, année inconnue).

« il est capital d'amener les jeunes à se pencher sur les traces du patrimoine [...], de les éduquer, d'ouvrir leur regard et de les responsabiliser sur le rôle qu'ils auront à assumer en tant que futurs acteurs dans la préservation d'un héritage dont sommes au fil des générations, les dépositaires » (F. JORIS, administrateur général de l'IPW, préambule au programme de la semaine jeunesse & patrimoine, 2010).

Il est proposé de passer par une éducation ludique aux paysages, à l'art, à l'architecture, et dans un sens plus large au « goût du beau ». Le PCDR pourrait initier dans ce cadre une réflexion plus globale sur ce qu'est notre patrimoine, sur la manière dont le développement communal peut s'y inscrire durablement et sur une réelle définition de l'intégration avec l'aide de vrais professionnels du patrimoine, de l'urbanisme et de l'architecture.

Localisation :

Des animations et expositions sont prévues dans la Maison de la Mémoire située à Reppe. L'ensemble du territoire communal est par ailleurs concernés pour les animations et mises en valeur à l'extérieur.

Statut au plan de secteur :

Sans objet

Statut de propriété :

Le syndicat d'initiative dispose d'une convention de trois ans pour l'occupation de la maison de la mémoire.

Tâches à réaliser :

En complément de l'inventaire exhaustif du petit patrimoine, il convient de :

- Définir les animations et leur modalité pratique de mise en œuvre, dont les classes du patrimoine
- Concevoir un circuit d'interprétation des paysages et du patrimoine qui repose en outre sur les panneaux didactiques prévus par ailleurs
- Assurer la promotion de ces actions

Priorité :

Compte tenu d'un travail de recherche et de conception relativement conséquent qui reste à établir, il semble prudent d'envisager la concrétisation de se projet dans une échéance de deux à trois ans.

Objectifs visés :

- B : Préserver l'identité rurale des hameaux et villages
- G : définir des outils de sensibilisation, développer la culture architecturale
- W : développer une politique culturelle
- X : informer, communiquer, échanger

Estimation globale du coût :

A définir en fonction du type d'animations qui doit encore être précisé.

Programme de réalisation :

Phase 1 : Organisation d'animations ponctuelles destinées aux enfants lors des futures expositions de la maison de la mémoire qui sera mise sur pied au printemps 2012 par le Syndicat d'initiative avec le soutien de la commune. Ces animations pourraient être menées en collaboration avec les enseignants des écoles communales ou dans le cadre de l'accueil extrascolaire. De plus, la réflexion sur l'organisation d'une première expérience en août - septembre 2012 est en cours au sein du syndicat d'initiative. Le point de départ de ces animations serait le quartier de Reppe où la Maison de la Mémoire sera située. Appel serait également fait à la population locale afin de témoigner d'usages disparus et /ou de l'utilisation qui était faite de ce qui constitue aujourd'hui notre patrimoine (ex : exploitation des terres plastiques dans notre commune).

Phase 2 : Organisation de classes de patrimoine au sein de la commune destinées plus particulièrement aux enfants de 5^e et 6^e primaire. Une piste serait de proposer la participation aux classes du patrimoine d'un jour organisé par l'Assistance architecturale et urbanistique de la FRW à Attert présentant la découverte des huit régions agro-géographiques de Wallonie à travers leur typologie (Maisons de pierre ou de brique, fermes en long ou fermes en carré...).

En prolongement de cette activité, un projet « patrimoine » serait mis sur pied basée sur le patrimoine qui entoure les enfants. Le but est de permettre aux enfants de partir à la découverte de leur environnement local. Celui-ci chercherait à développer un équilibre entre réflexion et savoir-faire, observation et expérience. Il est prévu :

- . - prise de contact avec les enseignants des écoles communales afin de susciter leur intérêt pour le projet et de s'assurer de leur collaboration;
- . - rassemblement de la documentation, prise de contact avec les professionnels qui pourraient nous aider à réaliser le projet (IPW, FRW, Province de Namur, ...) ;
- . - définition des objectifs à atteindre pour ces classes de patrimoine. L'éducation au patrimoine n'est pas reprise comme telle dans les programmes scolaires, mais pratiquement toutes les matières peuvent faire référence au patrimoine. Sujet transversal par excellence, le patrimoine peut jouer un rôle dans l'apprentissage de nombreuses disciplines : éveil géographique, historique et scientifique, mathématique, français et maîtrise de la langue, éducation artistique,...
- . - conception de fiches-projets à utiliser sur le terrain
- . - réalisation d'une expérience-pilote avec une classe afin de vérifier la faisabilité du projet et la pertinence des fiches élaborées;
- . - élaboration d'un rapport de cette première expérience
- . - mise sur pied des classes de patrimoine en collaboration avec la Maison de la Mémoire.

Enfin, le circuit d'interprétation des paysages sera conçu et mis en place.

Etat du dossier :

- Convention d'occupation de la maison de la mémoire
- Placement de panneaux didactiques et table d'orientation en cours via le GAL
- Formation de certains acteurs potentiels à l'institut du patrimoine, ...
- Elaboration de fiches-projets adaptées à la découverte du patrimoine de la commune
- ...

Par ailleurs, un travail a déjà été mené dans le passé au sein des écoles communales. Les enfants avaient étudié la vie d'autrefois dans les différentes communes de l'entité sous la houlette de leurs enseignants et en collaboration avec leurs parents et grands-parents. Cette expérience avait débouché sur la publication d'une brochure intitulée « Ohey - Haillet - Jallet - Goesnes - Perwez - Evelette : défi culturel ». L'ensemble a été présenté à Namur du 15 au 19 avril 1989 dans le cadre du "Défi culturel".

Programmation dans le temps :

Phase 1 : 2011-2013

Phase 2 : 2012-2014

Impacts du projet :

Economique	Ce projet contribue à valoriser les atouts touristiques de la région et soutient ainsi ce secteur économique
Social	Les animations prévues sont de nature à créer du lien social et par ailleurs les actions sont accessibles et ouvertes à tous
Culturel	Ce projet participe évidemment à la valorisation de la culture régionale et comporte par exemple une importante dimension historique
Environnemental	Ce projet participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants et contribue à une démarche générale de respect de l'environnement

Les indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

Réalizations	Un inventaire exhaustif
	Une plaquette de sensibilisation
	Une exposition
Résultats	Une offre de classe du patrimoine avec 100 élèves participants
	Un circuit d'interprétation du paysage
	Une maison de la mémoire opérationnelle

LOT 2 FICHE-PROJET 15

Adaptation des sites de « la maison communale » aux nouveaux besoins de la population et des différents services actuels et à venir

Description du projet :

Il s'agit de mener une réflexion et d'entreprendre les actions nécessaires pour adapter les bâtiments administratifs et annexes aux besoins actuels et futurs non seulement de l'Administration elle-même mais aussi de la population. Sont ici visés non seulement la gestion rationnelle de l'espace disponible pour améliorer encore l'efficacité et les besoins des services communaux, leur accessibilité au public, en ce compris les personnes à mobilité réduite, l'accueil du public et la convivialité des lieux, notamment à l'occasion des mariages mais aussi des réunions du Collège et/ou du Conseil communal.

Il convient également d'intégrer dès à présent les besoins actuels et futurs des structures qui gravitent autour de l'administration, en ce compris le CPAS, le syndicat d'initiative, l'entreprise titres services mais aussi de nouveaux services communaux et/ou ASBL partenaires qui devraient se créer dans les mois ou les années à venir, par exemple dans le domaine économique et/ou en fonction d'éventuels nouveaux transferts de compétence au niveau local.

La réflexion et les actions concernent dans un premier temps le site de la maison communale au sens large, c'est-à-dire, non seulement le bâtiment situé place roi Baudouin mais aussi l'espace et la maison Rosoux, la maison de la Convivialité, le pigeonnier qui abrite les titres-services, le Syndicat d'initiative et la maison dite de Marie mais très vite, il conviendra d'adopter une vision plus large au niveau de l'ensemble de la Commune, notamment mais pas exclusivement en lien avec les infrastructures prévues ailleurs comme à la salle Isbanette, et/ou au niveau du centre de l'arbre et qui pourront accueillir des activités de type salle de réunion et de spectacle, bibliothèque, point d'informations touristiques, point multi-services, etc, ...

Chaque fois que cela s'avère opportun, il conviendra de penser à la polyvalence des différents espaces mais également à la nécessité éventuelle de disposer également de locaux qui sont affectés de manière spécifique à certaines activités. Dans l'hypothèse d'espaces partagés, il conviendra de créer des lieux de concertation et/ou la définition de règles de partage de l'espace concerné afin de favoriser une cohabitation harmonieuse.

Origine de la demande :

La demande émane non seulement de la CLDR, de la population et des associations locales mais aussi du Collège et du personnel communal.

Justification du projet :

Le diagnostic pointe notamment :

- population en forte croissance
- forte proportion de jeunes
- nombreux services proposés par le CPAS
- peu d'infrastructures adaptées aux personnes âgées et aux PMR
- présence de nombreuses TPE et associations locales
- ...

Localisation :

Comme indiqué supra, ce projet concerne dans un premier temps le centre administratif d'Ohey mais la réflexion doit être menée au niveau de l'ensemble du territoire communal en fonction des projets en cours (Isbanette, centre de l'arbre, ...) et/ou des futures opportunités d'acquisition.

Statut au plan de secteur :

Non pertinent à ce stade en dehors du centre administratif d'Ohey

Statut de propriété :

L'Administration communale

Tâches à réaliser :

- Identification des besoins présents et actuels, tant du point de vue de l'Administration communale que des structures qui gravitent et graviteront autour de celle-ci
- Identification des outils de financement (comme c'est déjà le cas avec l'introduction d'une fiche-projet pour la rénovation de la maison communale dans le cadre du plan triennal 2010-2012 ou les fonds européens Life pour le centre de l'arbre).
- Définition stratégique de la localisation des services identifiés comme prioritaires
- Mise en œuvre des actions de construction/rénovation

Objectifs visés :

Défi 2 :

Adapter le bâti, la mobilité et les infrastructures à l'évolution démographique de manière durable, en lien avec le défi énergétique

Défi 5 :

Implanter une politique durable au niveau local et une bonne gouvernance dans le respect de l'intérêt collectif

Objectifs :

- S : Améliorer l'information aux porteurs de projets, les accompagner, les mettre en réseau, créer des partenariats
- U : Adapter les services et équipements à l'évolution des modes de vie
- V : Créer, aménager des infrastructures de rencontre et de services à la population
- Z : Doter la commune des services et infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins de la population dans les 10 ans à venir ;

Estimation globale du coût :

Non pertinent à ce stade

Programme de réalisation :

- Poursuite de l'analyse
- Premiers travaux au niveau de la maison communale
- Poursuite des aménagements sur les autres sites identifiés

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Timing d'introduction des dossiers de subsides

Etat du dossier :

- fiche triennal adoptée par le conseil communal fin juin 2011 pour la rénovation de la maison communale

Programmation dans le temps :

2011-2012 : poursuite de l'analyse
2012 : premiers travaux au niveau de la maison communale
2012-2013 : poursuite des aménagements sur les autres sites identifiés

Les impacts du projet :

Economie : la création d'un lieu pouvant accueillir une structure de soutien à l'économie locale constitue un plus pour ce secteur.

Environnement : ce projet est relativement neutre du point de l'environnement et peut même avoir un impact positif sur la biodiversité en intégrant des éléments favorables dans les projets de construction (nichoir à chauve-souris, martinet, ...)

Social : l'accueil dans de bonnes conditions d'activités sociales (animations pour le public cible des aînés ou de la petite enfance par exemple) constitue un plus de ce point de vue. La concentration d'une série d'activités sur un même lieu pensé pour avoir un usage multiple peut aussi être facteur de renforcement de la cohésion sociale.

Les indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

- résultat :
 - o concentration en un seul lieu des services administratifs
 - o accueil de 3 ou 4 structures partenaires de la Commune
- réalisation :
 - o aménagement de la maison communale
 - o aménagement de la maison Rosoux
 - o aménagement de la maison de Marie
 - o aménagement d'une annexe à la salle de la convivialité (suivant analyse d'une étude de faisabilité)
 - o ...

Annexes :

LOT 2 FICHE-PROJET 16

Acquisition de terrains et/ou bâtiments, construction et/ou rénovation de bâtiments pour diversifier l'offre de logements publics (dont du logement social et d'urgence)

Description du projet:

Mettre en oeuvre différents projets, en regard du diagnostic posé et selon objectifs de développement visés par le PCDR.

La construction et/ou l'aménagement de logements adaptés :

- aux ménages en état de précarité ou privés de logement
- aux nouvelles situations familiales (jeunes couples sans enfants, familles monoparentales, personnes isolées, personnes âgées, PMR, etc.

en privilégiant la recherche de mixité et le caractère intergénérationnel, et ce sur tout le territoire communal.

L'opération permettra donc de répondre à une demande concernant un type de logement précis (logement d'urgence, logements publics ...), lequel n'existe pas encore sur le territoire communal.

Mais également de proposer des formules de logements en adéquation avec leur situation familiale spécifique (provisoire ou non).

L'aménagement d'un logement d'urgence

A court terme, l'opération consiste à créer un logement d'urgence à l'étage du syndicat d'initiative d'Ohey.

Ce bâtiment possède déjà des installations sanitaires et électriques. L'aménagement consiste à fonctionnaliser l'espace pour la création d'un logement de transit.

Un dossier d'appel à projet a été rentré au SPP par le CPAS d'Ohey.

C'est un logement que le CPAS loue pour une courte période à des personnes qui se trouvent dans une situation de besoin. Le contrat de location est conclu pour un maximum de 4 mois, et peut être prolongé une fois.

Le séjour dans un logement d'urgence offre une période temporaire de sécurité de logement pour trouver une solution durable au problème de logement. Cela permet d'éviter aux personnes d'être entraînés dans une spirale descendante de précarité d'existence.

A quel public ces logements sont-ils destinés ?

Un logement d'urgence offre une réponse à la situation de personnes qui se trouve sans logement :

- Parce que leur logement a été déclaré insalubre ou inhabitable
- En raison d'un avis d'expulsion
- En raison d'un conflit familial (violence conjugale notamment)
- En raison d'une catastrophe telle qu'un incendie ou une inondation
- Parce qu'elles sont sans-abri
- ...

Il ne s'agit donc pas d'une solution à proposer à des personnes qui cherchent à déménager parce que leur loyer est trop élevé, pas plus que des demandeurs d'asile qui s'installent sur le territoire de la commune.

A moyen terme, d'autres logements de ce type pourraient également voir le jour.

Origine de la demande:

- Dossier socio-économique du PCDR (*Fabienne Hennequin*)
- Région Wallonne (*10% de logements publics sur un territoire communal*)
- CPAS d'Ohey.

Justification:

- Ce projet permet de répondre aux besoins en termes de logements (projet à caractère social sans pour autant ce limiter aux ménages en état de précarité ou privés de logement)
- Ce projet répond aux exigences définies dans le plan d'ancrage communal par l'augmentation de logements publics.
- Ce projet permet la réhabilitation de biens (notamment anciennes exploitations agricoles) sans devenir. Bâtiments souvent localisé dans les cœurs de village (localisation idéale pour éviter de faire des ghettos).
- Ce projet permet le développement d'une mixité sociale.

Localisation:

Territoire communal

Statut au plan de secteur:

Inconnu à ce stade

Statut de propriété:

Inconnu à ce stade.

Objectifs:

Augmenter le nombre de logements publics (dont des logements sociaux)

Réponse aux défis 2 et 4

Développer des logements diversifiés et/ou adaptés aux situations difficiles (coût, taille, équipement PMR)

Réponses aux défis 2 et 4

Utiliser le bâti local inoccupé, réaffecter des bâtiments notamment agricoles

Réponse aux défis 2, 3 et 4

Répondre aux nouveaux besoins collectifs en matière de logement

Réponse aux défis 2 et 4

Lien avec les projets :

Lot 1 - Projet 12: Création de logement moyens, tremplin, intergénérationnels, ... »

Lot 1 - Projet 5 : construction de logements moyens et/ou intergénérationnelles sur le site des essarts communaux à Haillet.

Estimation globale du coût:

Néant à ce stade.

Programme de réalisation:

- Convention commune cpas pour l'occupation du bâtiment destiné à recevoir le logement d'urgence
- Lancement d'un marché pour les travaux d'aménagement du logement d'urgence
- Lancement du service au niveau du cpas
- Concrétisation du plan communal du logement 2012-2013

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder:

A ce stade, divers éléments doivent encore être rassemblés avant d'envisager une éventuelle concrétisation, ce qui justifie le placement de ce projet en lot 2.

Etat du dossier:

- Projet d'aménagement d'un logement d'urgence à l'étage du SI d'Ohey
- Création de 3 logements sociaux dans l'ancienne école de Jallet (les travaux devraient débuter fin 2011 début 2012)

Programmation dans le temps :

- Convention commune cpas pour l'occupation du bâtiment destiné à recevoir le logement d'urgence (2011)
- Lancement d'un marché pour les travaux d'aménagement du logement d'urgence (2012)
- Lancement du service au niveau du cpas (2012-2013)
- Concrétisation du plan communal du logement 2012-2013 : 2012-2014

Impacts du projet:

Economique : les travaux liés aux aménagements participent à la dynamisation de l'économie.

Social : le projet contribue à améliorer l'accès à un logement décent et à favoriser l'intégration et la mixité sociale

Environnement : Ces projets doivent s'inscrire dans une démarche globale, cohérente et durable en posant la question du logement dans un contexte plus vaste et en l'inscrivant dans l'environnement social existant. Cela signifie qu'il faut concevoir l'aménagement des lieux en vue d'organiser la convivialité, de créer des espaces de rencontre, de jeux et de services ainsi que de favoriser des techniques d'économie d'énergie et d'utilisation de sources d'énergie alternatives.

Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet:

- Augmentation du nombre de logements publics sur le territoire communal : +10 / 3 ans
- Création d'un logement d'urgence

LOT 2 FICHE-PROJET 17

Mise en place d'une cogénération à l'école d'Haillot

Description du projet :

Suite à la réalisation du bilan énergétique des bâtiments communaux, la Commune envisage de remplacer/modifier le système de chauffage à l'école d'Haillot beaucoup trop énergivore, d'autant plus que l'installation est en partie électrique.

Il s'agit de la mise en place d'une cogénération sur le site de l'école communale d'Haillot dont le principe est la production de deux types d'énergie à partir d'un seul combustible. Dans le cas de l'école d'Haillot il s'agit de produire de la chaleur et de l'électricité à partir d'un moteur fonctionnant à l'huile de colza.

Le projet devra être mené en regard par ailleurs avec la rénovation indispensable à terme des bâtiments de l'école, pour laquelle un projet a été établi mais n'a pas pu trouver jusqu'à présent un financement des autorités subsidiantes.

Le projet sera mené en concertation et/ou en collaboration avec les acteurs concernés.

Origine de la demande :

- La Commune
- GT défi 3 et Collège
- CLDR

Justification du projet :

- Ce projet permet la réduction de manière significative de la facture énergétique du site ainsi que de ses émissions de gaz à effet de serre. Le site étant actuellement très énergivore, un projet d'isolation de l'enveloppe complète fait partie des travaux envisagés à court terme.
- Ce projet peut constituer un soutien important à la lutte contre le réchauffement climatique.
- L'emploi local et micro-régional sera favorisé par le développement de la filière colza locale et de ses ressources.
- Création d'une filière colza locale avec les agriculteurs.
- Réduction de sa dépendance.

Localisation :

Ecole de Haillot

Statut au plan de secteur :

Sans objet. Services publics

Statut de propriété :

Commune d'Ohey

Tâches à réaliser :

Etude de faisabilité à réaliser concomitamment avec l'étude de la rénovation des bâtiments : 2013-2014

Etablissement du cahier des charges : 2014-2015

Lancement du cahier des charges : 2016

Réalisation : 2017-2018

Objectifs visés :

Défi 2 : Adapter le bâti, la mobilité et les infrastructures à l'évolution démographique de manière durable, en lien avec le défi énergétique

Objectif M : Développer des actions et des mesures pour réduire les incidences sur l'environnement et notamment les émissions de gaz à effets de serre (réduction de la consommation énergétique, utilisation des énergies renouvelables et des matériaux locaux, traitement des eaux usées, recyclage des déchets,...)

Défi 3 : Valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, en lien avec le défi énergétique

Objectif T. Soutenir l'agriculture locale

Objectif U. Adapter les services et équipements à l'évolution des modes de vie

Estimation globale du coût :

<i>Investissements</i>	<i>Montant (HTVA)</i>	<i>Origine du financement</i>
<i>Cogénération 8kWe/18kWth+citerne</i>	55000	<i>UREBA, Batiments scolaires, PCDR</i>
<i>Génie civil</i>	A déterminer	<i>idem</i>
Total	100.000€ Prix à affiner	

Programme de réalisation :

2013-2020

État du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Première étude de préféabilité réalisée en interne
- Réexamen du dossier à faire en tenant compte en particulier de la nécessité de rénovation des bâtiments de l'école

Programmation dans le temps :

Etude de faisabilité à réaliser concomitamment avec l'étude de la rénovation des bâtiments : 2013-2014
 Etablissement du cahier des charges : 2014-2015
 Lancement du cahier des charges : 2016
 Réalisation : 2017-2020

Les impacts du projet :

Sur le plan environnemental : réduction des émissions de CO₂, réduction des émissions de polluants atmosphériques liés à l'utilisation des combustibles fossiles, réduction des impacts sur la biodiversité, développement de circuits courts d'approvisionnement de l'énergie et décentralisation avec réduction des impacts liés à la production centralisée d'énergie et au transport des combustibles fossiles.

Sur le plan économique : développement des emplois « verts », développement des activités y compris locales en lien avec la production d'énergie renouvelable.

Sur le plan social : création d'emplois dans le secteur environnemental et réduction de la dépendance énergétique des ménages et des acteurs socio-économiques de la commune et optimisation des conditions des enfants fréquentant l'école d'Haillet

Les Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

Indicateurs de résultat	Cible (10 ans)	Sources de vérification
Tonnes de CO2 économisées	A déterminer dans étude de faisabilité	Service du développement durable et évaluation ex-post du bilan Carbone
KWh produits en Energie renouvelable sur le territoire communal	A déterminer dans étude de faisabilité	Service du développement durable et évaluation ex-post du bilan Carbone
Indicateurs de réalisations	Cible	Sources de vérification
Réalisation de l'unité de cogénération	En fonctionnement en 2018	Service du développement durable et évaluation ex-post du bilan Carbone

Annexe(s) :

Doc CogenGreen

LOT 2 FICHE-PROJET 18

Construction de bâtiments publics (atelier rural ou hall relais) à louer à des entreprises en phase de démarrage ou de développement de leurs activités

Description :

Il s'agit de créer un ou plusieurs bâtiments publics destinés à soutenir l'économie locale par la création d'entreprises, en veillant à assurer un suivi sur le long terme des entreprises qui en bénéficient, le but étant d'éviter qu'elles ne quittent la commune une fois lancées, faisant ainsi perdre tout bénéfice possible à l'économie locale.

En fonction des opportunités et des réalités locales, deux modèles de bâtiments pourront être envisagés :

- **L'atelier rural** : un bâtiment communal généralement localisé en zone d'habitat (ou d'habitat à caractère rural) au plan de secteur et pouvant accueillir une ou plusieurs entreprises. Il doit donc respecter les règles d'urbanisme en vigueur. Il doit être suffisamment modulable pour accueillir des entreprises variées. Il comporte ainsi un ou plusieurs ateliers/grands espaces, des locaux administratifs et des sanitaires. Il est loué par la commune aux petites et moyennes entreprises en phase de lancement (il leur évite ainsi les investissements lourds de départ tel que l'achat d'un bâtiment) ou en voie d'expansion ou de diversification (il leur donne le coup de pouce nécessaire pour s'agrandir ou explorer de nouveaux marchés). Les recettes générées par la location sont réinvesties dans un autre projet de développement rural ou dans les frais d'amortissement et d'entretien du bâtiment. Au terme du bail convenu entre la commune et l'entreprise, trois solutions sont possibles :
 - Le bail est renouvelé
 - L'entreprise quitte le bâtiment et l'atelier est loué à une autre entreprise
 - L'entreprise achète l'atelier qu'elle occupe pour s'y installer de manière définitive.

Dans le dernier cas, le montant de la vente est fixé en accord avec la Région wallonne et le produit de la vente est réinvesti dans un projet de développement rural, et pourquoi pas dans un second atelier rural.

- Le **hall relais** est un concept proche. Cependant, il est généralement localisé dans une zone d'activités économique (ZAE) au plan de secteur, géré par une intercommunale de développement et financé par elle (avec un montant plafonné). Les halls relais ne sont pas vendus, sauf cas très particuliers.

Origine de la demande :

- Le GT défi 3
- La Commission locale de Développement rural
- La commune

Justification du projet :

Ce projet apportera une réponse directe, rapide et concrète au développement de l'économie locale. Il se développera comme un soutien indispensable aux indépendants et/ou porteurs de projets. Ce projet vise donc le maintien, le développement et la diversification d'activités économiques. Il intervient directement comme soutien au développement de l'emploi local.

Situé en zone d'habitat, il permettra le maintien de villages vivants et pas seulement réduits à leur fonction résidentielle. Pour cela des critères de qualité devront être associés à la démarche (environnemental, social,...), notamment en matière d'intégration paysagère et locale.

Localisation :

Atelier rural : Zone d'habitat ou d'habitat à caractère rural (à définir)

Hall relais : ZAE

Localisation potentielle : Terrains face à la gendarmerie, Site du centre sportif.

« Micro-zone d'activités artisanales du site de la gendarmerie » en projet en partenariat avec le BEP.

Statut au plan de secteur :

Atelier rural : Zone d'habitat ou d'habitat à caractère rural

Hall relais : ZAE

Statut de propriété :

Atelier rural : Communal

Hall relais : Intercommunale

Tâches à réaliser :

- S'assurer de la demande des entreprises locales ou de porteurs de projets potentiels
- Demander le permis d'urbanisme
- Réaliser le cahier des charges, y compris une étude énergétique
- Attribution du marché et suivi du projet

Objectifs visés :

Défi 1 : Gérer le territoire oheytois, valoriser et respecter le patrimoine bâti, naturel et paysager, en lien avec le défi énergétique.

Défi 3 : valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, en lien avec le défi énergétique

Défi 4 : Porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir

- A : Encadrer le développement de l'urbanisation
- B : Préserver l'identité rurale des hameaux et villages
- J : Localiser les équipements, les activités et l'habitat de manière à optimiser les déplacements
- P : Accompagner la recherche d'emploi, la formation au niveau local
- Q : Développer une économie rurale dynamique, autour d'une image de marque porteuse
- R : Créer des infrastructures d'accueil pour entreprises
- S : Améliorer l'information aux porteurs de projets, les accompagner, les mettre en réseau, créer des partenariats
- V : Créer, aménager des infrastructures de rencontre et de services à la population

Estimation globale du coût :

A étudier au moment opportun.

Programme de réalisation :

Une phase

Éléments dont il faut tenir compte dans la priorité à accorder :

- La demande d'entreprises ou de porteurs de projets potentiels
- La réalisation du projet n°10

Etat du dossier :

La localisation de la ZAE a fait l'objet d'une pré-étude avec le BEP (4 sites ont été proposés et un seul a été retenu situé face à la gendarmerie entre la Rue de Ciney, la rue du Berger et la Rue de Reppe, Rue P Froidbise « terrains SCheen ») Il a été proposé dans le cadre du Plan Marshall 2.vert et a été bien classé par l'analyse, juste derrière celui sélectionné pour Havelange. Une convention a été passée par la Commune avec le BEP pour poursuivre les démarches d'études et de création de la ZAE à cet endroit. Une présentation du projet a déjà été réalisée auprès des riverains directement concernés fin mai, suivie d'une première discussion. Les riverains y

ont participé de manière significative et l'acceptabilité du projet est envisageable.

Programmation dans le temps :

Lot 3, 2018-2022, suite au projet n°10

Les impacts du projet :

Les impacts économiques

Par le soutien aux entreprises et porteurs de projets, cette dynamique apportera un plus réel à l'économie locale en permettant la création, le développement ou le redéploiement d'entreprises locales sur le marché. Les impacts en termes d'emploi seront réels.

Les impacts environnementaux

Par son intégration optimale dans le cadre local, le projet n'aura aucun impact négatif sur l'environnement. Il sera conçu avec une typologie et des matériaux locaux. Le potentiel énergétique sera étudié préalablement. Il est par ailleurs prévu d'avoir une approche de type « écozone » avec une forte approche en terme de paysage, de biodiversité, d'urbanisme et la création d'une zone d'espace vert ceinturant la future zone d'activité pour assurer un espace tampon apportant une plus-value forte aux habitants et un plus pour la biodiversité. La création de la zone doit respecter l'identité rurale du village et la renforcer.

Les impacts sociaux

Sa localisation au sein des villages permet d'apporter une plus-value dynamique à la vie villageoise.

Indicateurs de résultats :

Indicateur	Cible	Source de vérification
Le nombre d'entreprises qui pourront bénéficier de ce coup de pouce	Au moins 3 en 10 ans	BEPN, Commune
Le nombre d'emplois créés dans les entreprises grâce à ce projet	10 en 10 ans	BEPN, Commune

Annexes :

Aucune

LOT 2 FICHE-PROJET 19

**Construction de logements intergénérationnels et
« tremplin » sur le site des Essarts communaux à
Haillot**

Description du projet :

L'opération consiste à augmenter l'offre de logements diversifiés et adaptés aux situations difficiles répondant ainsi aux défis et objectifs définis sur base du diagnostic du PCDR. Les logements intergénérationnels tels que développés dans le cadre d'opération de développement rural sont des logements conçus et aménagés par un pouvoir public pour accueillir simultanément des locataires jeunes et des locataires âgés, en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment, l'échange de services.

Le logement tremplin, quant à lui, est un logement locatif mis à la disposition des jeunes ménages par la commune moyennant un loyer modéré. L'idée est de permettre aux jeunes de faire ainsi des économies et, endéans quelques années, de s'installer définitivement dans la commune en acquérant ou en construisant un logement. Une partie du loyer versé est restituée aux jeunes locataires en cas d'achat ou de construction d'un logement dans la commune. L'objectif étant de garder à long terme des jeunes de la commune.

Ces types de logements intergénérationnels et tremplin seront mis en œuvre dans le cadre du projet d'éco-quartier sur le site des Essarts à Haillot à l'instar de celui réalisé à Villers-le-Bouillet tenant compte d'une série de critères de développement durable (aspects énergétiques, de développement territorial, environnementaux et sociaux).

Le projet d'éco-quartier prévoit la construction d'une quarantaine de logements en éco-construction dont :

- 4 logements « tremplin » avec les caractéristiques suivantes : logements pour jeunes ménages de moins de 35 ans, comprenant au minimum 2 chambres d'enfant.
- 2 ensembles de 2 logements (4 logements en tout) « intergénérationnels » locatifs, comprenant au rez un logement pour personne(s) de plus de 60 ans et au premier étage pour revenus « sociaux » pour couple de moins de 35 ans.

Ce projet permettra de répondre à différents objectifs :

- Intégration des aspects énergétiques et bioclimatiques dans le développement d'un quartier y compris pour l'éclairage
- Elaboration et mise en œuvre de cahiers des charges et de prescriptions urbanistiques intégrant les aspects environnementaux (type de bâti, implantation, étude géobiologique, ...) servant de canevas de base pour d'autres projets

- Utilisation de matériaux durables pour la construction (eco-construction)
- Développement de projets environnementaux et paysagers : création de sentiers, création de mares, création de vergers, de pré fleuri, de haies en relation avec le réseau écologique et les mesures du PCND
- Développement de logements publics
- Régulation de la pression foncière en garantissant des prix de vente et des loyers modérés
- Intégration sociale

Origine de la demande :

La demande est issue du travail du GT défi 2 et de la CLDR.

Public :

- Les habitants de la commune
- Les personnes à revenus plus modestes
- Les personnes âgées
- Les promoteurs, architectes, candidats bâtisseurs

Porteurs :

- La Commune
- Le partenaire privé

Pour des aspects de sensibilisation

- La Commune
- La CCATM, la CLDR
- Les habitants

Justification du projet :

Actuellement, les terrains communaux repris dans le projet d'aménagement des Essarts sont occupés par des prairies et des champs loués aux agriculteurs.

- Ce projet permet de répondre aux besoins en termes de logements à loyers modérés et de logements sociaux
- Développement d'une mixité sociale par la création d'ensembles de logements intergénérationnels et d'hébergements pour des ménages à revenus précaires
- Ce projet doit permettre de limiter l'exode d'une partie de la population (ménage monoparental, jeunes, ...) qui n'arrive pas à trouver une offre de logements sur la commune
- Ce projet répond aux exigences définies dans le plan d'ancrage communal du logement et notamment au travers du développement de projets en partenariat « public-privé »
- Ce projet permet une densification du bâti en milieu rural (lotissement avec maisons mitoyennes et appartements) à proximité du centre du village, au travers du développement d'un habitat présentant une haute qualité architecturale et d'intégration paysagère

- Développement d'une mixité de fonctions au travers de la création d'espaces de rencontre et de services (petits commerces de proximité, garderie, espaces de détente, ...) liés aux besoins des habitants

Localisation :

Parcelles localisées à Haillot dont la référence cadastrale est : Haillot, section B n° 377F et n°262T2.

Statut au plan de secteur :

Parcelles situées en zone d'habitat à caractère rural (35000 m²) et en zone agricole (+/- 10ha). Les constructions seront réalisées en zone d'habitat à caractère rural. La zone agricole permettra de développer un verger conservatoire, des potagers collectifs, des réseaux de sentiers et de mares pour favoriser la biodiversité.

Statut de propriété :

Parcelles appartenant au domaine de la Commune d'Ohey

Tâches à réaliser :

Adoption du CSC par le Conseil Communal
Publication de l'avis de marché
Remise des offres
Vérification de la conformité des offres
Début des négociations
Fin des négociations
Notification d'attribution
Délais tutelle attribution
Début de l'Etude d'Incidence
Dépôt du Permis d'Urbanisme
Obtention du Permis d'Urbanisme
Date de confirmation du permis
Renonciation accession
Début des construction

Objectifs visés :

Objectifs visés :

- A- Encadrer le développement de l'urbanisation
- B- Préserver l'identité rurale des hameaux et villages
- C- Protéger et affirmer les paysages condruziens
- K- Augmenter le nombre de logements publics (dont les logements sociaux)
- L- Développer les logements diversifiés et/ou adaptés aux situations difficiles
- O-Répondre aux nouveaux besoins collectifs en matière de logement

S- Améliorer l'information aux porteurs de projets, les accompagner, les mettre en réseau, créer des partenariats

Réponse aux défis :

- 5- Défi 1 : gérer le territoire oheytois, valoriser et respecter le patrimoine bâti, naturel et paysager, en lien avec le défi énergétique
- 6- Défi 2 : Adapter le bâti, la mobilité et les infrastructures à l'évolution démographique de manière durable, en lien avec le défi énergétique Valoriser l'économie locale,...
- 7- Défi 3 : Valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, en lien avec le défi énergétique
- 8- Défi 4 : Porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir.

Estimation globale du coût :

	Nombre de logements	Prix unitaire des logements	Taux de subvention	Prix par catégorie	À charge du SPW	À charge CPAS ou Commune
Logement intergénérationnel	4	165 000 €	80%	660 000 €	528 000 €	132 000
Logement Tremplin	4	165 000 €	80%	660 000 €	528 000 €	132 000

Programme de réalisation :

- Modification du CSC
- Publication de l'avis de marché
- Présentation du projet aux promoteurs
- Négociation avec le promoteur
- Notification d'attribution
- Présentation du projet en CLDR
- Début de l'EI
- Présentation du projet à la population
- Dépôt du PU
- Présentation du projet final à la CLDR
- Présentation du projet final à la population
- Obtention du permis

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

État du dossier:

Adoption du CSC par le CC	Délais tutelle 45j	19.07.2010
Publication de l'avis de marché		29.09.2010
Remise des offres	90 jours de délais	27.12.2010 : aucune offre remise
Relance du dossier : analyse du CSC avec le Consultant, le BEP et corrections du CSC		En cours

Programmation dans le temps :

- Modification du CSC En cours
- Publication de l'avis de marché 2012-2013
- Présentation du projet aux promoteurs 2012-2013
- Négociation avec le promoteur 2012-2013
- Notification d'attribution 2013
- Présentation du projet en CLDR 2013
- Début de l'EI 2013
- Présentation du projet à la population 2013-2014
- Dépôt du PU 2014
- Présentation du projet final à la CLDR 2014
- Présentation du projet final à la population 2014
- Obtention du permis 2015

Les impacts du projet :

- Développement d'éco-construction (éco-logements), projet ayant un impact sur le développement d'un micro-quartier
- Intégration des aspects énergétiques et bioclimatiques dans le développement d'un quartier y compris pour l'éclairage
- Elaboration et mise en œuvre de cahiers des charges et de prescriptions urbanistiques intégrant les aspects environnementaux (type de bâti, implantation, étude géobiologique, ...) servant de canevas de base pour d'autres projets
- Développement de projets environnementaux et paysagers : création de sentiers, création de mares, création de vergers, de pré fleuri, de haies en relation avec le réseau écologique et les mesures du PCDN
- Développement de logements publics
- Régulation de la pression foncière en garantissant des prix de vente et des loyers modérés
- Intégration sociale : en permettant une mixité de logement

Les Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

1. Indicateurs de résultat (liés aux objectifs opérationnels auxquels le projet est censé répondre). :
 - Augmentation du nombre de logements publics (obj K) : 10
% de logements publics pour la commune
 - Développement de logements diversifiés (obj L) : 13
logements

2. Indicateurs de réalisation (liés au projet) :
 - Nombre de logements intergénérationnels :4
 - Nombre de logements tremplin : 4

Annexe (s) :